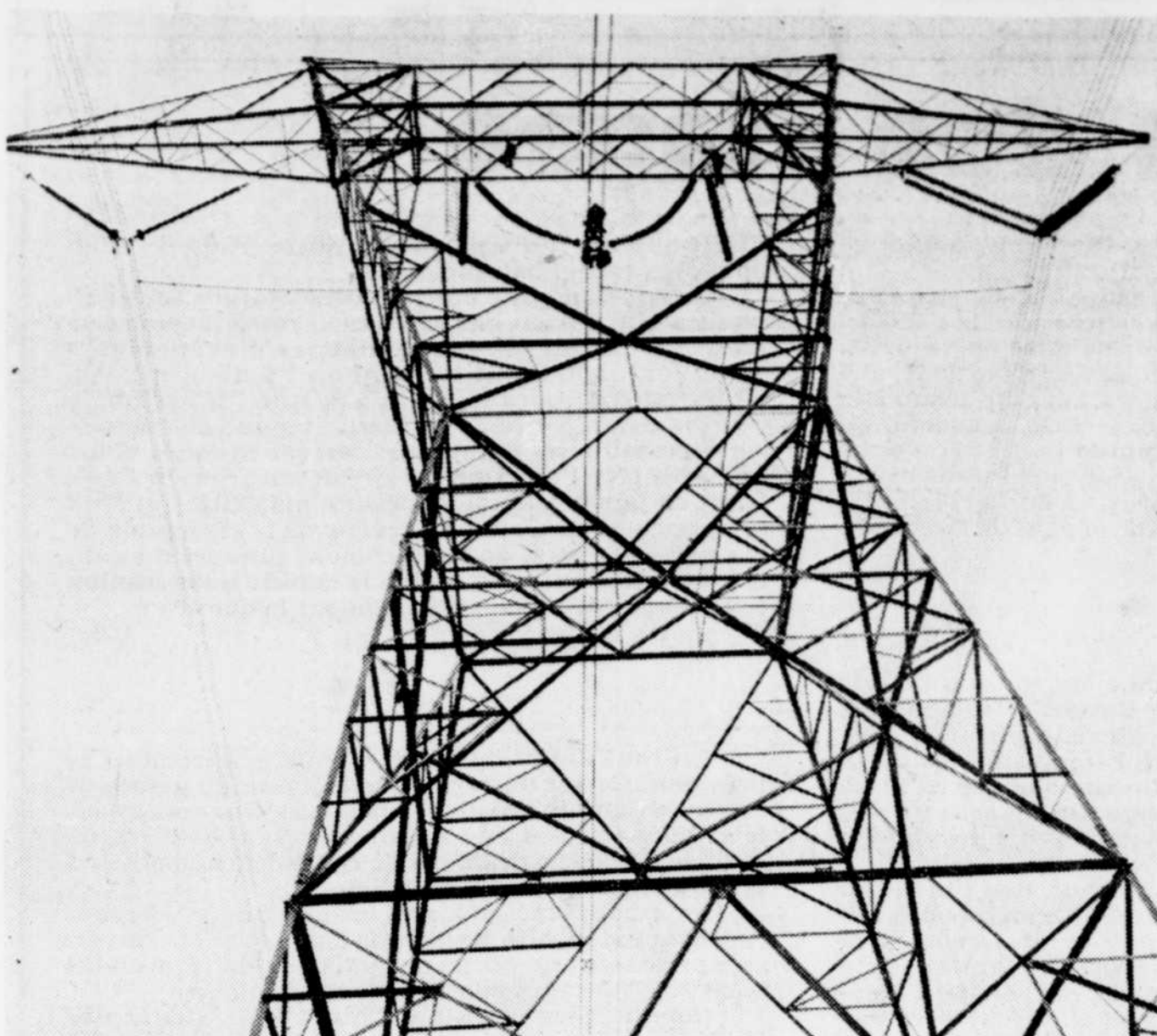




Une ligne de transmission de 130 km qui a coûté près de \$15 millions

Natashquan reliée au réseau d'Hydro-Québec

par Jean Didier FESSOU

NATASHQUAN — Au coût de \$14,8 millions, Hydro-Québec vient de relier 460 nouveaux abonnés à son immense réseau de transport et de distribution en procédant à la mise en service d'une ligne à 161 kV, longue de 130 kilomètres, entre Havre-Saint-Pierre et Natashquan. Une ligne qui pourra desservir les citoyens de villages côtiers de Baie-Johan-Beetz, Aguanish, Natashquan, Pointe-Parent et Kegaska.

Commencée en mars 1980, la construction de cette ligne a nécessité sept mois de travail et se situe dans le prolongement de la ligne Sept-Îles-Havre-Saint-Pierre inaugurée il y a quatre ans.

Jusqu'à présent, les citoyens de Natashquan et des localités avoisinantes étaient alimentés en électricité à partir de deux centrales abritant chacune trois groupes Diesel, l'une à Baie-Johan-Beetz et l'autre à Natashquan, pour une puissance installée de 605 et 2,100 kW.

A l'occasion d'une petite cérémonie destinée à marquer l'événement, dans les salons de l'Auberge La Cache, M. J. M. MacNally, directeur de la région Manicouagan, expliquait qu'au cours de la dernière décennie, les augmentations successives du coût du pétrole ont forcé Hydro-Québec à réorienter ses projets en basse et moyenne côtes. Il nota :

"L'implantation d'une centrale thermique à la tourbe avait été envisagée mais pour des raisons d'ordre technique, cette solution a dû être abandonnée. Par ailleurs, une analyse des coûts d'alimentation de ce territoire par diesel ou par une li-

gne de répartition indiquait que le programme d'équipement prévoyant la construction d'une ligne 161 kV dès 1980, était plus avantageux et présentait, pour la période allant jusqu'à 1990, une économie de quelque \$3,4 millions (en dollars constants de 1977) par rapport à la solution diesel. De plus, compte tenu des prévisions de charge d'énergie, ce programme présentait des avantages importants, à court et à long terme."

De fait, les investissements d'Hydro-Québec ont totalisé, dans ce projet, la somme de \$14,802,783, soit \$1,2 million pour le poste de Baie-Johan-Beetz, \$1,6 pour celui de Natashquan, \$11,6 millions pour la construction de la ligne et, enfin, \$350,281 pour les travaux de raccordement au poste de Havre-Saint-Pierre.

M. MacNally en profitait pour aborder les problèmes spécifiques à la basse côte actuellement desservie en électricité fournie par quatre centrales Diesel : La Romaine, La Tabatière, Saint-Augustin et Blanc-Sablon.

Trois possibilités ont été étudiées : continuer d'alimenter par diesel ces réseaux non reliés, prolonger le réseau à 161 kV de Natashquan à Blanc-Sablon, construire une centrale hydro-électrique à Lac Robertson et une ligne à 161 kV reliant cette centrale à Blanc-Sablon en passant par Saint-Augustin.

Selon M. MacNally, les études d'Hydro-Québec ont montré qu'il était préférable de construire une centrale de 30 M à Lac Robertson, sis 18 kilomètres au nord de La Tabatière, et une ligne à 161 kV longue de 175 kilomètres. Soit un investissement de l'ordre de \$135 mil-

lions dont \$85 millions pour la centrale et \$50 millions pour la ligne et les postes.

Si toutes les études subséquentes et toutes les autorisations gouvernementales aboutissent, le début des travaux serait fixé aux premiers mois de 1984 et la mise en service pour la fin de l'année 1985.

Un programme de consultation à l'intention des ministères, des organismes régionaux et locaux ainsi que des citoyens commencera dès la mi-février et s'échelonnnera sur une période de 14 mois.

Pour sa part, M. Michel Bernier, gérant des relations publiques à la Société d'Etat pour la région Manicouagan, dresse un portrait des projets d'Hydro-Québec à partir du document rendu public récemment, "Une stratégie pour la décennie 80".

Ainsi, 25 pour 100 environ du potentiel hydro-électrique aménageable du Québec se situe sur la Côte-Nord et 11 des 32 rivières constituant ce potentiel sont localisées dans la région. Ces 11 rivières pourraient produire quelque 7,000 MW, soit l'équivalent des rivières Manicouagan, aux Outardes et Bersimis réunies.

Après avoir rappelé que le projet de la rivière Romaine devrait débuter dans le milieu de la décennie et embaucher quelque 5,000 travailleurs au plus fort des travaux, M. Bernier mentionna qu'"en ne considérant comme rentables que les projets n'excédant pas plus de 25 pour 100 du coût du nucléaire aménagé en 1995, seulement 4 des 11 rivières restent en deçà de ce seuil, soit les rivières Romaine, Sainte-Marguerite, Petit Mécatina et Magpie".

Action-chômage Kamouraska se fixe un plan d'action

par Réal LABERGE

SAINT-PASCAL — Jugeant que ce serait une perte d'énergie que de revendiquer une application plus hâtive du récent décret d'Ottawa sur l'assurance-chômage, qui aura pour effet de remplacer Kamouraska et le Grand-Portage dans la zone de Gaspé, le 17 mai, Action-Chômage Kamouraska a décidé dimanche soir de réclamer plutôt une application rétroactive des changements obtenus.

Aux quelque 70 chômeurs réunis en assemblée annuelle à Saint-Pascal, un porte-parole de l'exécutif, l'abbé Charles-Aimé Antel, curé de Saint-Gabriel, a précisé que le mi-

nistre Marc Lalonde a donné une réponse catégoriquement négative, quant aux possibilités d'écourter le délai de quatre mois réclamé par Statistique Canada et les bureaux régionaux d'assurance-chômage, pour la mise en oeuvre du zonage révisé.

"Lalonde a été très clair, a précisé l'abbé Antel lorsque nous l'avons rencontré avec son collègue Pierre de Bané et les trois députés de la région, le 17 décembre, à Rivière-du-Loup. On aurait beau tout faire, nous a-t-il dit, ça ne changera rien, car il est impossible de rapprocher la date d'application du 17 mai."

Ce que venait par ailleurs confirmer une lettre que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Axworthy, a adressée ces jours derniers au député fédéral de Kamouraska—Rivière-du-Loup, M. Rosaire Gendron.

Rétroactifs

Toutefois, l'assemblée a décidé de réclamer un effet rétroactif au décret de correction du zonage de l'assurance-chômage, et cela au 11 décembre 1980, date de l'arrêté en conseil du gouvernement fédéral.

C'est là un engagement pris par M. Gendron, a-t-on signalé. Une résolution a été unanimement adoptée lui demandant de poursuivre la lutte sur cette question de la rétroactivité, bien que M. Lalonde n'ait accueilli cette proposition du député Gendron que par une boutade peu prometteuse.

Priorités d'action

Au domaine des réclamations et entrées de l'assurance-chômage, fort de ces 317 membres et des "victoires" remportées depuis l'été 1979, le comité des chômeurs de Kamouraska n'entend pas "chômer" en 1981.

Dimanche, on a établi des priorités d'action.

L'une concernera l'allocation de maternité de \$240. Ce sera "une attaque contre le gouvernement provincial péquiste, qui fera peut-être taire ceux qui nous accusent de politique contre le gouvernement libéral fédéral" ont soutenu certains dirigeants d'Action-Chômage Kamouraska.

On veut que cette allocation soit versée pour toutes les maternités, aussi bien dans le cas des femmes au foyer qu'à celles qui sont admissibles aux prestations d'assurance-chômage.

Au niveau fédéral, l'intervention prioritaire du comité des personnes sans emploi de Kamouraska sera triple.

D'abord, par une résolution unanime, on demandera de prolonger indéfiniment la période d'adaptation du bill C-3, qui doit reporter à juin 1982 l'augmentation du nombre de semaines (de 14 à 20) donnant droit aux prestations d'assurance-chômage.

Comme seconde priorité, le comité cherchera à faire "sauter" le délai de carence de deux semaines et autres délais inacceptables du genre dans l'attribution des prestations de chômage.

On fera également campagne contre les retards encourus lorsque des payes de vacances sont versées aux travailleurs en chômage.

Restaurant dévalisé à Clark City

Le restaurant-bar La Halte, situé au 351 rue de l'Eglise, à Clark City, a été la scène d'un hold-up, hier soir, vers 22h.

La police de Sept-Îles précise que le voleur était vêtu en motoneigiste et qu'il portait une cagoule. Sous la menace d'un revolver, il aurait raflé quelque \$100.

Aucun coup de feu n'a été tiré et personne n'a été molesté. Le voleur a pris la fuite en motoneige à travers les champs des environs.

Les dirigeants se défendent de faire de la politique

par Réal LABERGE

SAINT-PASCAL — Lors de l'assemblée annuelle tenue dimanche soir à Saint-Pascal, les dirigeants d'Action-Chômage Kamouraska se sont vivement défendus de faire de la politique dans leurs dénonciations des injustices de l'assurance-chômage.

"On accuse la législation d'être injuste envers les gens de notre région, et ce n'est pas de notre faute si ce sont des députés libéraux qui sont là et doivent être mis en cause", a notamment remarqué l'abbé Charles-Aimé Antel, en signalant que ce regroupement de travailleurs sans emploi avait eu une correspondance assez vive avec les conservateurs, quand ces derniers étaient au pouvoir.

Prêtre oeuvrant en apostolat social, tout en occupant la cure de la paroisse de Saint-Gabriel de Kamouraska, M. Antel a admis que la présence au conseil d'administration d'un curé, et surtout de l'ex-député créditiste Charles-Eugène Dionne, qui s'occupe toujours activement de politique, pouvait être de nature à alimenter les accusations d'action politique.

Engagements justifiés

Pourquoi s'était-il personnellement engagé de façon active dans le groupement Action-Chômage Kamouraska? L'abbé Antel a donné deux raisons principales à cet engagement. D'abord en prenant connaissance du dossier régional de l'assurance-chômage, il a été mis en présence "d'un paquet de lettres de ministres" qui reconnaissaient même que plusieurs dispositions de l'assurance-chômage s'avéraient injustes.

Et travaillant en apostolat social, l'abbé Antel a dit qu'il ne pouvait qu'apporter son aide aux personnes qui vivaient ces situations injustes.

De son côté, le vice-président d'Action-Chômage, M. Alain Lagacé, a déclaré qu'en dépit des accusations d'arrière-vue politique qui ont été lancées à son endroit jusqu'ici, il n'en continuera pas moins de se dévouer en faveur des autres chômeurs.

mal pris de son milieu, agissant en cela surtout à titre de vrai chrétien.

Des victoires

Invité à faire le bilan du groupement de chômeurs depuis sa mise sur pied à l'été de 1979, M. Lagacé a voulu laisser l'aspect négatif des échecs à ceux qui se sont rapidement chargés de les relever au fur et à mesure, pour ne s'en tenir personnellement qu'aux "victoires" qu'on a remportées.

"Et elles sont nombreuses et importantes, nos victoires", a lancé M. Lagacé, en y allant d'un long rappel.

Il a notamment fait mention de la pétition signée par plus de 3,000 personnes qui a été déposée au bureau de Rivière-du-Loup, en 1979, contre les injustices du zonage de l'assurance-chômage.

Et surtout de la fameuse "opération-baloney".

"Imaginez! s'est-il écrié. Ces 10,000 tranches, une par enveloppe, qui sont parvenues par courrier à Ottawa."

Il devait ajouter en commentaire que les dirigeants d'Action-Chômage Kamouraska ont la tête haute quand ils participent à des réunions de niveau provincial.

M. Lagacé a encore fait mention d'un chômeur, M. Cyrille Saint-Pierre, qui a recruté 100 des 317 membres que regroupe présentement le comité d'Action-Chômage Kamouraska.

Il a enfin tout spécialement qualifié de "grosse victoire" les changements effectués le 11 décembre dernier au zonage de l'assurance-chômage par le cabinet fédéral, même si la date d'application en a été reportée au 17 mai prochain seulement, et qu'il faudra continuer la lutte pour obtenir la rétroactivité.

"Qu'on se souvienne qu'on nous avait pourtant bien dit, il y a à peine un an, que jamais on ne réussirait à faire amender ou changer quoi que ce soit à l'assurance-chômage", a insisté le dirigeant d'Action-Chômage Kamouraska.

EN VENTE À NOS 6 MAGASINS

LE DÉTECTEUR DE FUMÉE/ INCENDIE QUI DONNE L'ALARME AU PLUS TÔT

DÉTECTEUR DE FUMÉE SA-4 DE

Sunbeam

Détecteur de fumée avec une alarme de 85 décibels piézo-électrique, circuits à semi-conducteurs. Double chambre d'ionisation. Diode à lueurs. Pile incluse.

régl. 20.95 **SPÉCIAL 15.88**

EN VENTE À NOS 6 MAGASINS

Paquet: dans le rayon de la quincaillerie Syndicat: dans le rayon des lampes

Paquet-Syndicat
Mail St-Bas • Place Laurier • Place Fleur de Lys
Mail St-Bas • Place Laurier • Galleries Châteaus

Voyagez en paix.

Le régime d'assurance-maladie pour les voyages hors du Canada.

Bonne protection à coût minime jusqu'à \$50,000 pas d'examen médical

Protection en cas de mort accidentelle

*Garantie par LA MUTUELLE-VIE DU QUÉBEC
une compagnie affiliée à La Croix Bleue du Québec

Information disponible: Succursales de La Croix Bleue du Québec et de La Mutuelle-Vie du Québec—Agences de voyages—Courtiers d'assurance.

Veuillez me faire parvenir, sans obligation, votre dépliant sur le RÉGIME D'ASSURANCE-MALADIE POUR LES VOYAGES HORS DU CANADA.

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Code postal: _____

ASSOCIATION D'HOSPITALISATION DU QUÉBEC
LA CROIX BLEUE
DU QUÉBEC

Pour plus de renseignements: 550, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 1B9

Le 15e tournoi de hockey pee wee a attiré 52 équipes

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-MARIE — Le 15e tournoi provincial de hockey pee wee "Vachon Inc." a pris fin, dimanche soir dernier, à l'aréna de Sainte-Marie de Beauce, et ce sont les formations de Thetford-Mines ("BB"), le Centre Saint-Foy ("CC"), le Saint-Foy Riverains ("B"), le Laurier Saint-Flavien ("C") et le Saint-Bernard ("C Spécial") qui sont les nouveaux champions de cette classique annuelle.

A nouveau patronné par le club "Lions" de Sainte-Marie, dont le président est M. Gaston Caron, un total de 52 équipes de plusieurs régions du Québec ont participé à cette 15e classique annuelle, disputée devant un peu plus de 9.000 personnes.

Comme par les années passées, cet événement annuel était sanctionné par la Fédération québécoise de hockey sur glace, dont le président est M. Pierre Verville, de Charlebourg.

Rencontré au terme de ce tournoi, le président Gaston Caron s'est dit satisfait de la réussite tant au point de vue assistance que de la participation des équipes, et fit remarquer que "les revenus de cette organisation permettront au club Lions d'aider financièrement le hockey mineur de Sainte-Marie".

Les résultats de chacune des finales dans les catégories "BB", "CC", "B", "C", "C Spécial" et la Coupe Beauce sont les suivants:

Classe "BB"
Le Thetford-Mines a remporté les honneurs de la classe "BB" en l'emportant facilement au compte de 7-0 sur les Voiliers de Beaufort. Le champion compteur de cette classe pour la durée du tournoi a été Daniel Groleau, de Thetford-Mines et chez les gardiens de but cet honneur a été mérité par les jeunes Donald Gagné et Louis Roberge, de Thetford-Mines.

Classe "CC"

C'est un but de François Grondin son second du match à 2:05 de temps supplémentaire qui a permis au Centre Saint-Foy de remporter les honneurs de cette classe en l'emportant

4-3 sur le Lac-Étchemin. Du côté des honneurs individuels, les champions compteurs ont été conjointement Jeannot Lachance, de Lac-Étchemin, et Denis Boucher du Centre Saint-Foy et chez les gardiens de but la meilleure moyenne a été conservée par les jeunes Marc Lacasse et Marquis Pouliot, du Saint-Marie "Lions".

Classe "B"

Un but de Frédéric Vachon à 7:55 de la seconde période a assuré un gain de 3-2 au Saint-Foy Riverains sur les Nordiques de Charlebourg. Le champion compteur a été Dominique Lecuyer du Saint-Foy Riverains et ce sont les jeunes André Bernard et Patrick Bergeron qui conserveront la meilleure moyenne chez les gardiens de but.

Classe "C"

Les équipiers du Laurier Saint-Flavien disposèrent facilement des Expos de Longueuil par le compte de 7-0 avec en évidence le jeune Eric Gilbert qui en plus d'avoir accompli le tour du chapeau mérita les honneurs de champion compteur pour la durée du tournoi et cet honneur chez les gardiens de but a été mérité par Pascal Daigle et François Michaud du Laurier Saint-Flavien.

Classe "C Spécial"

Après 3 minutes de temps supplémentaire, c'est un but de Daniel Goulet qui a assuré le championnat au Saint-Bernard par suite d'un gain de 2-1 sur le Lac-Étchemin (presses Litho). Le championnat des compteurs dans cette catégorie a été mérité par Patrick Breston et chez les gardiens de but cet honneur a été à Vincent Nadeau également de Saint-Bernard.

Coupe Beauce

Dirigé à l'offensive par le jeune Marc Perreault avec une performance de deux buts, le Saint-Marie (participation) a vaincu le Saint-Joseph (participation) par le compte de 4-2 pour se voir attribuer les honneurs de la Coupe Beauce.



Dès hier après-midi, le toit était réparé au centre commercial Les Galeries Chagnon à Lévis. Pendant que la police continuait son enquête, les curieux se faisaient nombreux.

Galerias Chagnon: dommages inférieurs à \$2 millions

par Gilles PEPIN

du bureau du SOLEIL
LÉVIS — L'achalandage du centre commercial des Galeries Chagnon, à Lévis, a grossi considérablement, hier, au lendemain d'un incendie qui a fait des dégâts importants à trois des 70 magasins que comprend ce centre.

Les nombreux curieux ne pouvaient cependant apercevoir grands dommages, car les vitrines des magasins endommagés avaient déjà été recouvertes de grands papiers et de panneaux.

Dans le mail intérieur, rien n'y paraissait. L'eau qui avait momentanément recouvert le plancher avait complètement été épongee.

Pendant que les policiers continuaient leur enquête et que des représentants des assureurs étudiaient la situation, c'est donc avec difficulté que les curieux ont pu jeter un coup d'oeil à l'intérieur des boutiques de Montréal Draperies, de chaussures Panda et de la pharmacie Pharmaprix.

Et il n'y a pas que le nettoyage du mail qui a été effectué ra-

pidement. Dès hier après-midi, la réparation du toit était terminée. Le toit avait dû être percé à deux endroits par les pompiers.

Pas \$2 millions

Selon M. Roland Jolicoeur, directeur régional de Cadillac Fairview (compagnie propriétaire du centre commercial), les dommages, bien que n'étant pas encore évaluables exactement, sont loin d'atteindre \$2 millions.

Le restaurant La Porte de Lévis, qui était fermé hier, en attendant la visite d'un inspecteur du ministère de la Santé, devrait rouvrir aujourd'hui ou demain. Cet établissement est en effet voisin du lieu endommagé et n'a pratiquement pas été touché par l'eau et la fumée.

Pharmaprix pourra aussi rouvrir cette semaine, après que l'assureur aura donné son accord et que des évaluations auront été regarnies. On sait qu'à cet endroit, le contenu des ta-

blettes de tout un mur a été renversé, lors d'une explosion dans l'établissement voisin.

D'après M. Jolicoeur, il faudra cependant environ trois semaines avant que soient réparés les deux autres magasins. Les dommages y sont vraiment considérables. "Les travaux seront effectués très rapidement, mais il faudra d'abord avoir l'accord des assureurs et demander des soumissions", a dit M. Jolicoeur.

Argent volé dans 2 magasins

par Lucien LATULIPPE

L'enquête de la police de Lévis, avec la collaboration d'un chimiste de l'Institut de police scientifique de Montréal et d'agents de la brigade du crime contre la propriété de la SQ à Québec, a confirmé, hier, qu'il y avait 11 foyers d'incendie aux Galeries Chagnon où de lourds dommages ont été causés par le feu, avant-hier.

Le ou les criminels ont mis le feu à un endroit à la pharmacie Pharmaprix, à cinq chez Panda et autant aux Draperies de Montréal. De l'essence a été utilisée à cette fin.

Par ailleurs, un enquêteur a laissé entendre qu'il y avait vol d'une minime somme d'argent chez Panda et aux Draperies de Montréal. Un rapport des autres magasins où l'on

croit qu'il y a pu avoir vol également est attendu ces jours-ci.

La police a de plus confirmé, hier, que la porte de service au magasin Draperies de Montréal avait été trouvée ouverte et l'on croit que c'est par là que le ou les intrus sont sortis. Mais l'enquête n'a révélé aucune trace d'effraction par où ils sont entrés.

Des producteurs de bois insatisfaits des quotas

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — La plupart des producteurs de bois de la région de Québec-Sud ne sont pas satisfaits de la quantité minimum de 160.000 cordes de bois vendue aux compagnies papetières du

Québec pour l'année 1981.

C'est ce qu'a mentionné, hier, au SOLEIL, M. Lucien Gagné, secrétaire du Syndicat des producteurs de bois de Québec-Sud, en affirmant que "la quantité allouée par les permis de mise en marché de sapin et épinette pour l'année 1981 était basée sur la quantité que les compagnies pré-

allouée est souvent insuffisante pour récupérer les bois en perdition."

On a aussi appris que le Syndicat des producteurs de bois de Québec-Sud avait tenté de vendre plus de bois, cependant il n'a pas réussi jusqu'ici et qu'en plus des propositions faites aux compagnies du Québec, il y a eu des offres de ventes à plusieurs compagnies américaines ainsi qu'à des courtiers en vue de l'exportation en Europe.

"De plus, affirme M. Lucien Gagné, le problème a été soumis au ministère de l'Énergie et des Ressources et la demande qui est faite à ce ministère est d'ac-

corder une priorité de livraison au bois en perdition, suite au passage de la tordeuse."

A cet effet, M. Gagné fit savoir "qu'une rencontre est prévue au cours des prochains jours et le syndicat espère que sa demande sera accueillie favorablement, lors de cette rencontre."

"Lors de cette rencontre, dit-il, le syndicat entend démontrer au MER que la quantité que les compagnies papetières du Québec prévoient acheter globalement au cours de la présente année est nettement insuffisante pour absorber tout le bois en perdition."

Pensée du jour

"Ménage les faibles car, l'occasion venue, ils exercent de terribles vengeances."

RESTAURANT
LA SAUVAGÈRE
St-Jean-Christophe
839-7914

MÉNAGE NEUF 1981

\$3995

"Style canadien"

"APPAREILS ÉLECTRIQUES INCLUS"

Cuisinière de luxe - Réfrigérateur - Mobilier de salle à manger canadien, 5 morceaux - Mobilier de chambre complet, bureau triple, miroir, commode, lit, avec lampe de chevet - Mobilier de salon avec fauteuil berçant, table à café et table de bout.

MÉNAGE NEUF 1981

\$2995

"Style colonial"

"APPAREILS ÉLECTRIQUES INCLUS"

1 réfrigérateur 2 portes, couleur - 1 cuisinière 30 po. automatique, de luxe - Bureau triple avec miroir, commode 4 tiroirs, lit 54 pouces, avec lampe de chevet - Mobilier de salon 2 morceaux comprenant divan et fauteuil berçant, table à café, table de bout - Mobilier de salle à manger 5 morceaux.

MÉNAGE NEUF 1981

\$1095

AMEUBLEMENT POUR 3 PIÈCES

Bureau triple avec miroir, commode 5 tiroirs, lit 54 po. (tête et pied avec côtés de métal), matelas à ressorts et sommier - Mobilier de salon 2 morceaux comprenant divan et fauteuil berçant, table à café, table de bout - Mobilier de cuisine 5 morceaux comprenant table et 4 chaises.

VOTRE PLUS GROS VENDEUR DE MÉNAGES

méubles APPAREILS MÉNAGERS

HENRI LURCOTTE

2100, boul. Père-Lelièvre, Duberger, Québec 527-3413

LIVRAISON ET ENTREPOSAGE GRATUITS

Aurons-nous notre place dans le monde de demain?

Combien d'adultes vivent encore dans l'attente, dans le rêve... espérant la chance de s'épanouir un jour. Mais nous, au Bishop's College School, vivons intensément le moment présent! C'est dans la réalité que nous préparons nos jeunes à prendre résolument leur place dans un monde nouveau.

Bishop's College School est un internat indépendant pour filles et garçons. On y dispense un programme d'études équilibré, de la 7^e à la 12^e année. Et comme nous limitons le nombre d'élèves par classe, chacun reçoit une attention personnelle. Résultat: une participation active de la part de tous.

Notre institution est reconnue pour le nombre élevé de ses finissants admis à

l'université de leur choix. Autre avantage: pendant tout leur séjour à l'école, les étudiants suivent un cours de français obligatoire.

Au Bishop's College School, on ne reçoit pas l'éducation uniquement en classe. Chez nous, l'éducation est une façon de vivre, en classe comme en dehors... depuis les sports obligatoires (soccer, football, hockey, ski, athlétisme, rugby) jusqu'aux activités parascolaires (chorale, art dramatique, excursions, corps de cadets). Vous relevez constamment des défis, vous vous formez déjà à prendre la place qui vous revient dans la société.

En somme, nous voyons à ce que chaque finissant parte confiant, vers un monde qui a besoin de lui!

A Lennoxville, sur un campus de 450 acres, vous n'êtes qu'à 90 minutes en voiture de Montréal. Pour renseignements, écrivez au Bureau des inscriptions, Bishop's College School, Lennoxville (Québec) J1M 1Z8. Tél.: 819-562-7683. Venez nous voir.

Bishop's College School
Lennoxville, Québec

HIVERNISSEMENT '81

UNE RAFALE D'OFFRES

HITACHI

il se balade partout...

le NOUVEAU MINI-MODULAIRE HAUTE-FIDELITE FM/AM STEREO M-I DE

Mallette portable en option

est le dernier cri des portatifs. Ne pèse que 12.8 kg. Peut s'alimenter à même la batterie de votre automobile ou de votre bateau. Le M-I est aussi une chaîne stéréo idéale pour la maison. Amplificateur de puissance. Syntonisateur stéréo. Magnétophone-cassette à circuits Dolby. Système de haut-parleurs (4): basses, 12 cm; aigües, 5 cm. Entrée maximale: 30 W.

Maintenant dépositaire de tous les produits HITACHI

CENTRE DE COUTURE SINGER

PLACE LAURIER - STE-FOY - 651-4021



L'amélioration de 2 cours d'eau municipaux se fera au coût de \$92,749.

A Frampton, Saint-Isidore et Saint-Henri

Creusage et nettoyage de deux cours d'eau

par Paul-Henri DROUIN

du bureau du Soleil
SAINT-JOSEPH — Le gouvernement du Québec par l'entremise de son ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépensera \$92,749 pour des travaux de creusage et de nettoyage dans deux cours d'eau municipaux sur le territoire des municipalités de Frampton, de Saint-Isidore et de Saint-Henri.

C'est ce qu'a fait savoir, hier, au SOLEIL, le député de Beauce-Nord, à l'Assemblée nationale, M. Adrien Ouellette, en mentionnant qu'il s'agit du cours d'eau Fourrier et branche no 1 dans la municipalité de Frampton, puis du cours d'eau Fourchette, branches nos 69 et 72 à 77 dans les municipalités de Saint-Isidore et de Saint-Henri.

Selon M. Ouellette, "le creusage de ces cours d'eau municipaux constitue l'un des principaux volets du programme SOL PLUS du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dont le but est d'a-

méliorer la qualité et le potentiel du sol".

En rapport avec le programme "SOL PLUS", les principaux moyens techniques sont le drainage souterrain, les travaux mécanisés, l'aménagement des cours d'eau municipaux et le creusage d'étang de ferme pour fin d'irrigation.

Contrats

Dans le cas du cours d'eau Fourrier et brancheno 1 dans la municipalité de Frampton, les travaux de creusage et de nettoyage de ce cours d'eau municipal ont été confiés à la compagnie Excavations Côté Inc., pour la somme de \$25,750.

Toutefois, ce sera la compagnie Paul Pigeon & Fils Inc., qui procédera à l'exécution de travaux identiques dans le cours d'eau de la rivière Fourchette branche nos 69 et 72 à 77 dans les municipalités de Saint-Isidore et de Saint-Henri. Le coût de ce contrat est de \$66,999.

Dans chacun des projets, a-t-on

appris, la demande initiale pour l'exécution de ces travaux a été adressée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, en juin 1979.

Hydraulique agricole

En 1980-1981, a-t-on appris, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec consacra plus de \$53,7 millions au Service de l'hydraulique agricole dont \$33 millions seront affectés au programme SOL PLUS en subventions directes aux producteurs agricoles ou sous forme de prise en charge de travaux pour l'aménagement de cours d'eau municipaux.

Le député de Beauce-Nord a conclu ses remarques en affirmant "qu'en raison de l'importance de ces mesures pour l'accroissement de notre autosuffisance alimentaire, le ministre Jean Garon a apporté plusieurs modifications majeures au programme SOL PLUS au cours des trois dernières années".

Les acériculteurs vont faire le point demain

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — Plus que jamais, les acériculteurs de la région de Québec-Sud sont décidés de faire le point sur la situation qui prévaut dans la mise en marché des produits de l'érable et par conséquent, de décider de l'orientation à prendre en vue de la prochaine récolte.

C'est ce qu'a déclaré, hier, au SOLEIL, M. Victor Poirier, président de l'Office des producteurs de sucre et de sirop d'érable de la région de Québec-Sud, en mentionnant qu'une importante assemblée spéciale est prévue pour demain soir à l'école Trinité, de Ville Saint-Georges-Ouest, en Beauce.

Selon M. Poirier, "l'avenir laisse présager de graves problèmes pour l'industrie acéricole, plus particulièrement en ce qui concerne l'entreposage et l'écoulement de la production".

C'est pourquoi, dit-il, l'Office des producteurs de sucre et de sirop d'érable de Québec-Sud avise tous les acériculteurs couverts par le plan conjoint à participer à cette réunion d'information et d'orientation.

Autres activités

De son côté, le président de l'U-PA de la Beauce, M. Gérard Lehoux, fit savoir qu'en 1981, "l'organisme qu'il dirige mettra l'accent tout particulièrement sur le rapprochement de la base, comme le voulait le dernier congrès régional".

Ainsi, a expliqué M. Lehoux, "plusieurs des 12 syndicats de base de l'U-PA de la Beauce désirent mettre en place des comités de paroisse qui auraient pour but l'animation de leur milieu et le contact individuel des membres".

"Ceci permettra, dit-il, aux syn-

dicats de base de l'U-PA de la Beauce de collaborer activement au référendum en vue d'un plan conjoint dans la production porcine, lequel est prévu pour les 18 et 19 mars prochains."

Tout en soulignant que chacun des syndicats de base a réalisé une campagne de recrutement de nouveaux membres de l'U-PA, ce qui a permis de porter le taux d'adhésion libre à plus de 87 pour 100 pour l'U-PA de la Beauce, M. Gérard Lehoux a annoncé "qu'on suivra très attentivement l'application de la loi de protection du territoire agricole dans chacune des paroisses desservies par l'U-PA de la Beauce".

On a aussi appris l'acceptation officielle du nouveau nom de la Fédération de la Beauce, ce qui fait que pour cette fédération, la désignation de Québec-Sud fait maintenant partie de l'histoire.

Offres acceptées, à la régionale Orléans

par Gérald OUELLET

L'assemblée générale des enseignantes et enseignants de la régionale Orléans et des commissions scolaires locales de Beaufort, Chutes-Montmorency et Côte-de-Beaupré a décidé d'accepter les offres patronales. On sait que les commissions scolaires devaient passer des ententes locales avec leurs employés, suite à la signature, il y a déjà quelque temps, d'une entente entre la Centrale des enseignants du Québec (CEQ) et le gouvernement du Québec.

L'assemblée générale pour la régionale Orléans et les commissions scolaires locales qui en font partie a eu lieu le 12 janvier dernier.

Présentement, les parties syndicale et patronale sont à rédiger les textes de convention. Si le syndicat, régionale Orléans et les commissions scolaires Chutes-Montmorency et Côte-de-Beaupré ont accepté officiellement l'entente de principe, il n'en est pas de même pour la Commission scolaire Beaufort, qui participe toutefois à la rédaction des textes.

Cependant, selon le vœu de l'assemblée générale des enseignantes et enseignants, la signature de la convention collective n'aurait pas lieu avant que les commissions scolaires régionales et locales ne garantissent le remboursement des coupures de traitement effectuées à cause des moyens de pression exercés durant les journées de planification.

Selon M. Jacques Couture, président du Syndicat des professeurs du Québec métropolitain (SPQM), cette dernière position vise particulièrement les commissions scolaires Beaufort et Chutes-Montmorency. Le SPQM regroupe les professeurs de la régionale Orléans, des commissions scolaires Beaufort, Chutes-Montmorency et Côte-de-Beaupré et de la Commission des écoles catholiques de Québec (CECQ).

D'autre part, compte tenu que les professeurs n'ont pas obtenu satisfaction sur la question de la disponibilité en dehors du temps de présence des enfants à l'école, l'assemblée générale du secteur Orléans sera convoquée aussi souvent que le nombre d'heures de disponibilité de-

mandées dépassera 5 heures en plus des 10 rencontres collectives déjà prévues. L'assemblée générale étudierait à ce moment les moyens de pression à prendre pour enrayer une telle situation.

Enfin, le SPQM devra organiser une journée d'information sur le contenu de l'entente locale. De plus,

le président du SPQM, M. Jacques Couture, demande aux employeurs de verser la rétroactivité et les montants forfaitaires qui seraient dus et de confirmer le moment où ces montants seront versés aux enseignantes et enseignants de la régionale Orléans et des trois commissions scolaires locales qu'elle regroupe.

Second bris de suite, à la chaudière de l'école

SAINT-CROIX (AMV) — Pour la deuxième fois en autant de semaines, les élèves du primaire à Saint-Edouard sont privés d'école. La raison? Toujours la même. Pas de chauffage.

Enseignants et élèves arrivent à l'école le lundi matin dans des locaux glacés. Examens ou pas, la direction est forcée de renvoyer tout le monde chez eux. Les autobus repartent donc avec leur chargement d'enfants au risque que certains d'entre eux, non attendus avant le milieu de l'après-midi, se retrouvent devant des portes closes.

On ne le croirait pas, mais la chaudière de l'école Saint-

Edouard est neuve. Très exactement, elle fut installée en février 1980, parce qu'on était fatigué de subir les pannes de l'ancienne chaudière.

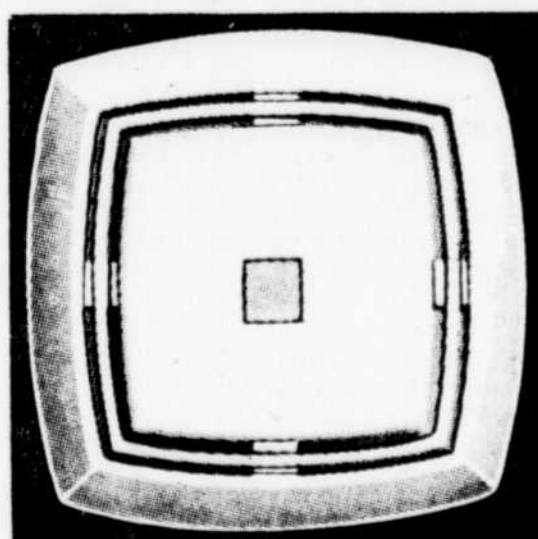
Le directeur général de la commission scolaire Marie-Victorin, M. Real Bertrand, est tout à fait conscient des ennuis que peuvent causer ces bris inattendus. Selon lui, il ne s'agit toutefois que d'un mauvais concours de circonstances. Une pièce de la chaudière a cédé il y a une semaine. On l'a réparée. Elle a cédé à nouveau. On devait, dans la journée d'hier, la remplacer par une neuve.

Les cours ont donc repris ce matin à l'école élémentaire de Saint-Edouard.

**ENSOLEILLEZ
VOS JOURNÉES...
ABONNEZ-VOUS!
647-3333**

EN VENTE À NOS 6 MAGASINS

LE DÉTECTEUR DE FUMÉE/ INCENDIE QUI DONNE L'ALARME AU PLUS TÔT



DÉTECTEUR DE
FUMÉE SA-4 DE



Détecteur de fumée avec une alarme de 85 décibels
piézo-électrique, circuits à semi-conducteurs. Double
chambre d'ionisation. Diode à lueurs. Pile incluse.

rég. 20.95 **SPÉCIAL 15.88**

EN VENTE À NOS 6 MAGASINS

Paquet: dans le rayon de la quincaillerie
Syndicat: dans le rayon des lampes



Voyagez en paix.

Le régime d'assurance-maladie pour les voyages hors du Canada.

Bonne protection à coût minime jusqu'à \$50,000
pas d'examen médical

Protection en cas de mort accidentelle

*Garantie par

LA MUTUELLE-VIE
DU QUÉBEC
une compagnie affiliée à La Croix Bleue du Québec.

Information disponible:

Succursales de La Croix Bleue
du Québec et de La Mutuelle-Vie du
Québec—Agences de voyages—
Courtiers d'assurance.

Veillez me faire parvenir, sans obligation, votre dépliant sur le RÉGIME
D'ASSURANCE-MALADIE POUR LES VOYAGES HORS DU CANADA.

Nom:

Adresse:

Ville:

Code postal:



ASSOCIATION D'HOSPITALISATION DU QUÉBEC
LA CROIX BLEUE
DU QUÉBEC

Pour plus de renseignements:

550, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 1B9

par Paul-Henri DROUIN

Classe "CC"

Classe "B"

Classe "C"

Classe "C Spécial"

Coupe Beauce

Des hier après-midi, le toit était réparé au centre commercial Les Galeries Chagnon à Lévis. Pendant que la police continuait son enquête, les curieux se faisaient nombreux.

par Gilles PEPIN

Et il n'y a pas que le nettoyage du mail qui a été effectué ra-

Pay \$2 millions

Aims

croit qu'il y a pu avoir vol également est attendu ces jours-ci.

La police a de plus confirmé, hier, que la porte de service au magasin Draperies de Montréal avait été trouvée ouverte et l'on croit que c'est par là que le ou les intrus sont sortis. Mais l'enquête n'a révélé aucune trace d'effraction par où ils sont entrés.

par Lucien LATULIPPE

Par ailleurs, un enquêteur a laissé entendre qu'il y avait vol d'une minime somme d'argent chez Panda et aux Draperies de Montréal. Un rapport des autres magasins où l'on

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — La plupart des producteurs de bois de la région de Québec-Sud ne sont pas satisfaits de la quantité minimum de 160,000 cordes de bois vendue aux compagnies papetières du

Québec pour l'année

C'est ce qu'a mentionné, hier, au SO-LEIL, M. Lucien Gagné, secrétaire du Syndicat des producteurs de bois de Québec-Sud, en affirmant que "la quantité allouée par les permis de mise en marché de sapin et épinette pour l'année 1981 était basée sur la quantité que les compagnies prévoient acheter de la région au cours de 1981".

"Il va sans dire, a-t-il dit, que bon nombre de producteurs sont insatisfaits, compte tenu du fait que la plupart possèdent des boisés qui sont affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette et que la quantité qui leur a été

allouée est souvent insuffisante pour récupérer les bois en perdition."

On a aussi appris que le Syndicat des producteurs de bois de Québec-Sud avait tenté de vendre plus de bois, cependant il n'a pas réussi jusqu'ici et qu'en plus des propositions faites aux compagnies du Québec, il y a eu des offres de faites à plusieurs compagnies américaines ainsi qu'à des courtiers en vue de l'exportation en Europe.

"De plus, affirme M. Lucien Gagné, le problème a été soumis au ministère de l'Énergie et des Ressources et la demande qui est faite à ce ministère est d'ac-

corder une priorité de livraison au bois en perdition, suite au passage de la tordeuse."

A cet effet, M. Gagné fit savoir "qu'une rencontre est prévue au cours des prochains jours et le syndicat espère que sa demande sera accueillie favorablement, lors de cette rencontre".

“Lors de cette rencontre, dit-il, le syndicat entend démontrer au MER que la quantité que les compagnies papetières du Québec prévoient acheter globalement au cours de la présente année est nettement insuffisante pour absorber tout le bois en perdition.”


Fondée en 1866
**Bishop's
College
School**
Lennoxville, Québec

HIVERNISSEMENT '81

une rafale d'offres

HITACHI

il se
balade
partout...

le NOUVEAU
MINI-MODULAIRE
HAUTE-FIDELITE
FM/AM
STEREO M-I DE

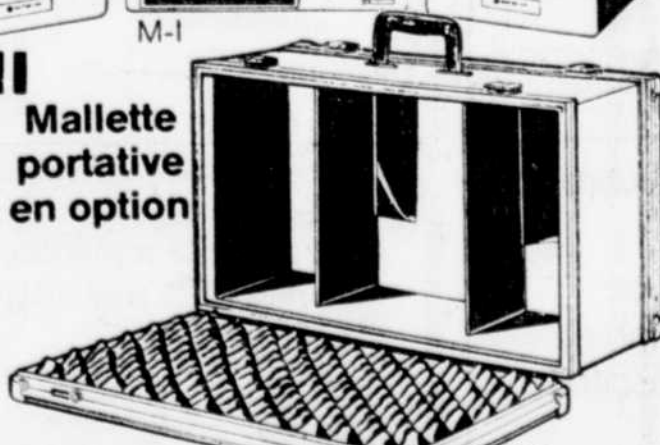


M-I

HITACHI

est le dernier cri des portatifs.
Ne pèse que 12,8' kg. Peut
s'alimenter à même la batterie
de votre automobile ou de vos-
tre bateau. Le M-I est aussi
une chaîne stéréo idéale pour
la maison. Amplificateur de
puissance, Syntonisateur sté-
réo, Magnétophone-cassette à
circuits Dolby, Système de
haut-parleurs (4): basses, 12
cm; aigus, 5 cm. Entrée ma-
ximale: 30 W.

Mallette
portative
en option



Maintenant dépositaire de tous les produits HITACHI

CENTRE DE COUTURE SINGER

PLACE LAURIER - STE-FOY - 651-4021

l'Islet - Bernières - Montmagny - Saint-Rédempteur - Saint-Étienne - Saint-David - Saint-Michel - Saint-Pascal - Saint-François - Lac-Étchemin

Parc de l'Erablière

Subvention de \$1.9 million pour l'aqueduc

par Anne-Marie VOISARD
BERNIÈRES — Les quelque 210 propriétaires de maisons mobiles du Parc de l'Erablière, à Bernières, auront leur réseau d'aqueduc et d'égout. Une subvention de \$1,937,488 vient d'être autorisée à cette fin par le ministre des Affaires municipales, M. Jacques Lévesque.

C'est M. Jean Garon, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et député du comté de Lévis qui est venu, hier midi, porter la bonne nouvelle au maire, M. Jacques Demers, et aux conseillers municipaux.

Aménagé dans une ancienne érablière, en pleine zone verte, le long de la transcanadienne, le Parc de l'Erablière constitue aux yeux du ministre un exemple de développement qui n'aurait jamais dû être autorisé par une municipalité. La subvention gouvernementale était d'ailleurs conditionnelle à l'adoption par le conseil municipal d'un amendement à ses règlements d'urbanisme. Ce nouveau règlement existe depuis le 12 janvier. Tous les terrains non desservis par un réseau d'aqueduc et d'égout devront avoir au moins 150 pieds de façade et une superficie de

32,289 pieds carrés.

La pollution

Au Parc de l'Erablière, la dimension des terrains ne dépasse pas 9,000 pieds carrés, ce qui est nettement insuffisant compte tenu des risques de contamination que présentent les fosses septiques. Aucun des puits n'est encore pollué, mais ce n'était plus qu'une question de temps, selon le maire. D'ailleurs, tout développement nouveau dans ce secteur a été arrêté. Il sera possible, quand les nouvelles installations sanitaires seront complétées, de porter

à 260 le nombre de maisons mobiles. C'est ce que prévoyait le projet initial.

Les contribuables du Parc de l'Erablière, qui paient en moyenne \$190 par an à la municipalité, verront leur compte de taxes faire un saut considérable. Le ministre Garon a parlé d'une hausse annuelle de \$316. Il s'agit cependant de chiffres basés sur des études de coûts qui remontent à deux ans déjà. Selon le secrétaire-trésorier de la municipalité, M. Jacques Noël, il est plus réaliste de prévoir une augmentation de \$400. Il est vrai que la subvention, accordée en

vertu du programme PAIRA (Programme d'aide à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égout) couvre 75 pour 100 du coût des travaux, quel que soit ce coût. Cependant, dans ce genre de projets, il y a toujours une partie des travaux qui ne sont pas admissibles à une subvention. Il appartient aux contribuables de payer.

D'accord pour payer

Quoi qu'il en soit, il semble, selon le ministre Garon et selon le maire Demers, que l'ensemble des ci-

toyens du Parc de l'Erablière attendent avec impatience ce réseau d'aqueduc et d'égout. "Il y a deux ans, quand on les a consultés, les gens étaient d'accord", dit le maire.

Les travaux devront être réalisés d'ici les douze prochains mois. C'est une des conditions pour le versement de la subvention. Les contribuables auront bientôt l'occasion de dire s'ils sont prêts ou non à payer leur part des travaux. La plupart d'entre eux ont été attirés dans ce secteur par le faible coût des taxes. Voilà qu'aujourd'hui il leur faut payer pour se donner des services.

Grève des autobus: déblocage possible

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — On peut d'ores et déjà pressentir un déblocage dans la négociation qui était dans une impasse totale depuis une douzaine de jours concernant le conflit paralysant le transport en commun sur la rive sud de Québec.

Les représentants patronaux et syndicaux se rencontreront demain, le 21, en présence du conciliateur, M. Claude Guimont. La grève dure depuis le matin du 2 décembre dernier.

Le syndicat des conducteurs d'autobus a appris, vers 15h hier, que la partie patronale retirait sa demande de chauffeurs à temps partiels, enlevant de ce fait ce que le syndicat considérait comme empêchement à toute négociation.

Les administrateurs de la Corporation intermunicipale de transport de la rive sud de Québec (CITRSQ), lors de leur réunion mensuelle tenue jeudi dernier, avaient convenu de donner de nouvelles directives à leur négociateur, Me Jean-Pierre Bussières; la discussion s'étant ce-

pendant déroulée en comité, aucun détail n'avait été divulgué. Le président Jean-Marc Lessard avait néanmoins déclaré: "Nous allons faire un autre effort et nous verrons si le syndicat est sérieux".

On se souvient que, le 8 janvier, après seulement une vingtaine de minutes de discussion, la partie syndicale avait une fois de plus quitté la table de négociation. En ajoutant, cette fois-là, au délégué du ministère du Travail, de ne plus la convoquer tant que les mots "partiels" et "occasionnels" n'auront pas été rayés définitivement de la proposition patronale.

On peut donc prévoir que, demain, la négociation pour le renouvellement du contrat de travail des chauffeurs d'autobus pourra vraiment être amorcée. Car, bien que le contrat soit expiré depuis le 31 décembre 1979, pratiquement rien n'a encore été discuté au niveau de la négociation.

Les étudiants du cégep de Lévis-Lauzon ont débuté les cours hier, ce qui ajoute aux nombreuses doléances priant les deux

parties d'en venir à un règlement du conflit le plus vite possible.

Les prétrés

Comme plusieurs groupes de citoyens et même des marchands, les prétrés de la Rive-Sud ont aussi réclamé le rétablissement du service de transport public dans les plus brefs délais. Dans les semaines paroissiales, dimanche dernier, on pouvait lire le message suivant:

"Comme pasteurs engagés au service de la région, nous déplorons la lenteur dans le règlement du conflit qui oppose la CITRSQ et le syndicat des chauffeurs."

"Ce conflit touche encore une fois la partie la plus vulnérable de notre milieu comme les étudiants, les personnes âgées, un certain nombre de travailleurs petits salariés, les personnes démunies."

"Nous exprimons le souhait qu'on ne tente pas de régler certains problèmes aux dépens d'une partie de la population qui a droit à un tel service essentiel."

A Frampton, Saint-Isidore et Saint-Henri

Creusage et nettoyage de deux cours d'eau

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Le gouvernement du Québec par l'entremise de son ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépensera \$92,749 pour des travaux de creusage et de nettoyage dans deux cours d'eau municipaux sur le territoire des municipalités de Frampton, de Saint-Isidore et de Saint-Henri.

C'est ce qu'a fait savoir, hier, au SOLEIL, le député de Beauce-Nord, à l'Assemblée nationale, M. Adrien Ouellette, en mentionnant qu'il s'agit du cours d'eau Fourmion et branche no 1 dans la municipalité de Frampton, puis du cours d'eau Fourchette, branches nos 69 et 72 à 77 dans les municipalités de Saint-Isidore et de Saint-Henri.

Selon M. Ouellette, "le creusage de ces cours d'eau municipaux constitue l'un des principaux volets du programme SOL PLUS du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dont le but est d'a-

méliorer la qualité et le potentiel du sol".

En rapport avec le programme "SOL PLUS", les principaux moyens techniques sont le drainage souterrain, les travaux mécanisés, l'aménagement des cours d'eau municipaux et le creusage d'étang de ferme pour fin d'irrigation.

Contrats

Dans le cas du cours d'eau Fourmion et branche no 1 dans la municipalité de Frampton, les travaux de creusage et de nettoyage de ce cours d'eau municipal ont été confiés à la compagnie Excavations Côté Inc., pour la somme de \$25,750.

Toutefois, ce sera la compagnie Paul Pigeon & Fils Inc., qui procédera à l'exécution de travaux identiques dans le cours d'eau de la rivière Fourchette, branches nos 69 et 72 à 77 dans les municipalités de Saint-Isidore et de Saint-Henri. Le coût de ce contrat est de \$66,999.

Dans chacun des projets, at-

on appris, la demande initiale pour l'exécution de ces travaux a été adressée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, en juin 1979.

Hydraulique agricole

En 1980-1981, at-on appris, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec consacrera plus de \$53.7 millions au Service de l'hydraulique agricole dont \$33 millions seront affectés au programme SOL PLUS en subventions directes aux producteurs agricoles ou sous forme de prise en charge de travaux pour l'aménagement de cours d'eau municipaux.

Le député de Beauce-Nord a conclu ses remarques en affirmant "qu'en raison de l'importance de ces mesures pour l'accroissement de notre autosuffisance alimentaire, le ministre Jean Garon a apporté plusieurs modifications majeures au programme SOL PLUS au cours des trois dernières années".

Comité chômage Kamouraska

Les dirigeants disent ne pas faire de politique

par Réal LABERGE

SAINT-PASCAL — Lors de l'assemblée annuelle tenue dimanche soir à Saint-Pascal, les dirigeants d'Action-Chômage Kamouraska se sont vivement défendus de faire de la politique dans leurs déclarations des injustices de l'assurance-chômage.

"On accuse la législation d'être injuste envers les gens de notre région, et ce n'est pas de notre faute si ce sont des députés libéraux qui sont là et doivent être mis en cause", a notamment remarqué l'abbé Charles-Aimé Anttil, en signalant que ce regroupement de travailleurs sans emploi avait eu une correspondance assez vive avec les conservateurs,

quand ces derniers étaient au pouvoir.

Prêtre oeuvrant en apostolat social, tout en occupant la cure de la paroisse de Saint-Gabriel de Kamouraska, M. Anttil a admis que la présence au conseil d'administration d'un curé, et surtout de l'ex-député créditiste Charles-Eugène Dionne, qui s'occupe toujours activement de politique, pouvait être de nature à alimenter les accusations d'action politique.

Engagements justifiés

Pourquoi s'était-il personnellement engagé de façon active dans le groupement Action-Chômage

Kamouraska? L'abbé Anttil a donné deux raisons principales à cet engagement. D'abord en prenant connaissance du dossier régional de l'assurance-chômage, il a été mis en présence "d'un paquet de lettres de ministres" qui reconnaissaient même que plusieurs dispositions de l'assurance-chômage s'avéraient injustes.

Et travaillant en apostolat social, l'abbé Anttil a dit qu'il ne pouvait qu'apporter son aide aux personnes qui vivaient ces situations injustes.

De son côté, le vice-président d'Action-Chômage, M. Alain Lagacé, a déclaré qu'en dépit des accusations d'arrière-pensée politique qui ont été lancées à son endroit jusqu'ici, il

n'en continuera pas moins de se dévouer en faveur des autres chômeurs mal pris de son milieu, agissant en cela surtout à titre de vrai chrétien.

Des victoires

Invité à faire le bilan du groupement de chômeurs depuis sa mise sur pied à l'été de 1979, M. Lagacé a voulu laisser l'aspect négatif des échecs à ceux qui se sont rapidement chargés de les relever au fur et à mesure, pour ne s'en tenir personnellement qu'aux "victoires qu'on a remportées".

"Et elles sont nombreuses et importantes, nos victoires", a lancé M. Lagacé, en y allant d'un long rappel. Il a notamment fait mention de

la pétition signée par plus de 3,000 personnes qui a été déposée au bureau de Rivière-du-Loup, en 1979, contre les injustices du zonage de l'assurance-chômage.

Et surtout de la fameuse "opération-baloney".

"Imaginez! s'est-il écrié. Ces 10,000 tranches, une par enveloppe, qui sont parvenues par courrier à Ottawa."

Il devait ajouter en commentaire que les dirigeants d'Action-Chômage Kamouraska ont la tête haute quand ils participent à des réunions de niveau provincial.

M. Lagacé a encore fait mention d'un chômeur, M. Cyrille Saint-Pierre, qui a recruté 100 des 317 mem-

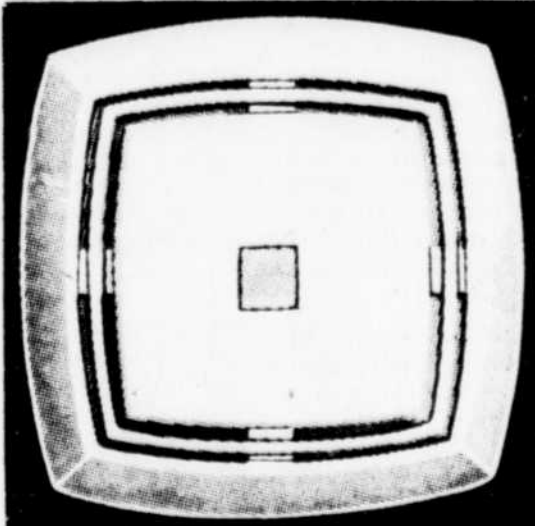
bres que regroupe présentement le comité d'Action-Chômage Kamouraska.

Il a enfin tout spécialement qualifié de "grosse victoire" les changements effectués le 11 décembre dernier au zonage de l'assurance-chômage par le cabinet fédéral, même si la date d'application en a été reportée au 17 mai prochain seulement, et qu'il faudra continuer la lutte pour obtenir la rétroactivité.

"Qu'on se souvienne qu'on nous avait pourtant bien dit, il y a à peine un an, que jamais on ne réussirait à faire amender ou changer quoi que ce soit à l'assurance-chômage", a insisté le dirigeant d'Action-Chômage Kamouraska.

EN VENTE À NOS 6 MAGASINS

LE DÉTECTEUR DE FUMÉE/ INCENDIE QUI DONNE L'ALARME AU PLUS TÔT



DÉTECTEUR DE FUMÉE SA-4 DE

Sunbeam

Détecteur de fumée avec une alarme de 85 décibels, piézo-électrique, circuits à semi-conducteurs. Double chambre d'ionisation. Diode à lueurs. Pile incluse.

rég. 20.95 **SPÉCIAL 15.88**

EN VENTE À NOS 6 MAGASINS

Paquet: dans le rayon de la quincaillerie
Syndicat: dans le rayon des lampes

Paquet-Syndicat
Mail St-Bon • Place Laurier • Place Fleury de Lys
Mail St-Bon • Place Laurier • Place Fleury de Lys

Voyagez en paix.

Le régime d'assurance-maladie pour les voyages hors du Canada.

Bonne protection à coût minime jusqu'à \$50,000 pas d'examen médical

Protection en cas de mort accidentelle

* Garantie par LA MUTUELLE-VIE DU QUÉBEC

Information disponible: Succursales de La Croix Bleue du Québec et de La Mutuelle-Vie du Québec — Agences de voyages — Courtiers d'assurance.

Veillez me faire parvenir, sans obligation, votre dépliant sur le RÉGIME D'ASSURANCE-MALADIE POUR LES VOYAGES HORS DU CANADA.

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Code postal: _____

ASSOCIATION D'HOSPITALISATION DU QUÉBEC

LA CROIX BLEUE DU QUÉBEC

Pour plus de renseignements:

550, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 1B9

DÉCÈS ET AVIS DIVERS

• rhétoriciens et amicales • funérailles • remerciements • mémoriam • services annversaires • faveurs

705 AVIS DE DÉCÈS

BELISLE, Léon (Gaston-E. CARON, Pauline CHRETIEN, Alice DELAGE, Malvina DESROCHES, Marie-P. LEMIEUX, Colette MARCOUX, Henri MAINGUY, Irène PAQUET, Jean-Paul PERREAU, Marie RHEAUME, Pauline VEZINA, La-P.

BELISLE (Léon) — Au Foyer Bonne-Entente, de St-Apollinaire, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé subitement M. Léon Belisle, époux de dame Valérie Laliberté. Il demeurait au Foyer Bonne-Entente, et autrefois de St-Lambert. Les funérailles auront lieu jeudi, 22 janvier, à 11h. Départ du salon funéraire de la St-Lambert, à 10h45, sous la direction de Gonzague Valois et Fils.

pour l'église de St-Lambert et inhumation au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants et sa belle-fille Françoise, Raymond (Gaby Guay), ainsi que ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, ses petits-enfants, Nicole, Benoît et Denis. Le salon sera ouvert mardi, à compter de 19h. Mercredi, ouverture de 14 à 17h., et 19 à 21h.

CAMERON (Georges-Emile) — A St-Anselme, le 18 janvier 1981, à l'âge de 74 ans et 2 mois, est décédé M. Georges-Emile Cameron, époux de dame Anaë Gosselin. Il demeurait à St-Anselme, comté Dorchester. Les funérailles auront lieu mercredi, le 21 janvier, à 15h. Départ du salon funéraire Yvon Breton.

CAMERON (Georges-Emile) — A St-Anselme, le 18 janvier 1981, à l'âge de 74 ans et 2 mois, est décédé M. Georges-Emile Cameron, époux de dame Anaë Gosselin. Il demeurait à St-Anselme, comté Dorchester. Les funérailles auront lieu mercredi, le 21 janvier, à 15h. Départ du salon funéraire Yvon Breton.

CARON (Pauline) — A Québec, le 17 janvier 1981, à l'âge de 64 ans, est décédée Mlle Pauline Caron, fille de feu Joseph-Eugène Caron et de feu Anita Dion. Elle demeu-

rait au 1216 St-Cyrille ouest. Selon ses volontés, elle a été confiée au crématorium.

Lépine-Cloutier Lée 715 rue St-Vallier est Québec. Un service sera chanté vendredi, le 23 janvier 1981, à 14h, en l'église St-Dominique où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: lieutenant-colonel et Mme Raymond Caron (Jeanne D'Odette D'Orsennens) M. et Mme Harold Lindsay (Jacqueline), M. et Mme Marc Caron (Rita Jolbert), M. et Mme Marcel Garneau (Louise), plusieurs neveux et nièces. Compensez l'envoi de fleurs par un don à la Société canadienne du cancer, 575 boul. St-Cyrille ouest, Québec.

CHRETIEN (Alice Lamontagne) — A Québec, le 17 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédée dame Alice Lamontagne, épouse de feu Philippe Chretien. Elle demeurait au 2770 ave Duval. Les funérailles auront lieu mercredi, le 21 janvier 1981, à 10h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Lée, 990, 1ère Ave. enfants, Nicole, Benoît et Denis. Le salon sera ouvert mardi, à compter de 19h. Mercredi, ouverture de 14 à 17h., et 19 à 21h.

DELAGE (Malvina Villeneuve) — A Québec, le 18 janvier 1981, à l'âge de 97 ans, est décédée dame Malvina Villeneuve, épouse de feu Albert Delage. Elle demeurait au 7585, 1ère Avenue, Charlesbourg. Les funérailles auront lieu mercredi, le 21 janvier à 14h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Lée 6450, boul. Henri-Bourassa Charlesbourg à 13h45 pour l'église St-Charles-Borromée et de là au cimetière de Charlesbourg. Elle laisse dans le deuil ses enfants, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. Lucien Delage, M. et Mme Denis Bédard (Annette), M. et Mme Paul-Emile Delage (Azilda Nadeau), M. et Mme Cécile Delage Renaud, M. et Mme Gérard Pelletier (Thérèse), Mme Monique Delage, M. et

Mme Gaston Deschênes (Alberta), son gendre M. Maurice Masson ainsi que plusieurs petits-enfants, arrière-petits-enfants, neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

DESROCHES (Marie-Paule) — A Québec, le 19 janvier 1981, est décédée Mlle Marie-Paule Desroches, fille de feu Auguste Desroches et de feu dame Célanire Turgeon. Elle demeurait au 949 Moncton. Selon ses volontés, elle a été confiée au crématorium.

Lépine-Cloutier Lée 715 rue St-Vallier est Québec. Un service sera chanté mercredi, le 21 janvier 1981, à 14h, en l'église Notre-Dame-du-Chemin où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mlle Marie-Blanche Desroches, Mlle Lucienne Desroches, M. et Mme Cécilien Bélanger (Andrée), Mme Roland Desroches (Muriel Bélanger) ainsi que ses neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

LEMIEUX (Colette Marcotte) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 70 ans, est décédée dame Colette Marcotte, épouse de Charles-Eugène Lemieux. Il demeurait au 755 Chemin Ste-Foy. Les funérailles auront lieu mercredi, le 21 janvier à 10h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Lée 300 Chemin Ste-Foy à 9h45, pour l'église des Sts-Martyrs Canadiens, et de là au crématorium Lépine-Cloutier Lée. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, M. François Marcotte, M. et Mme André Larocque (Marcelle), Mlle Lucie Marcotte, Sœur Jacqueline Lemieux O.P., M. et Mme Fernando Lemieux, M. et Mme Marc-André Lemieux, M. et Mme Laurence Bérardo, M. et Mme Charlotte Paquet, M. et Mme Raymond Drouin, M. et Mme Lucien Paquet, M. et Mme Claude Lemieux, Compensez l'envoi de fleurs par un don au Centre de Prévention des maladies cardiaques. Pour renseignements: 529-3371.

PERREAU (Marie-Louise Samson) — A Lauzon, le 16 janvier 1981, à l'âge de 88 ans et 8 mois, est décédée dame Marie-Louise Samson épouse de feu M. Louis-Honoré Perreault. Elle demeurait au Pavillon Bellevue, Lau-

zon. Les funérailles auront lieu mardi, le 20 janvier à 14h. Départ du funérarium.

Claude Marcoux Lée 6 rue Perreault Lévis à 13h45 pour l'église Notre-Dame et de là au cimetière de Lévis. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles Thérèse, Simone, M. et Mme Gérard Perreault (Reina Chertier), M. et Mme Louis-Philippe Perreault (Rita Shaffer), M. et Mme Fernand Drole (Pauline), M. et Mme André Perreault (Marguerite Bourbeau), M. et Mme Raymond Perreault (Rita Sauvé), M. et Mme Roland Perreault (Françoise Parent), M. et Mme Robert Bégin (Gilberte), M. et Mme Jean-Marie Perreault (Denise Bilodeau), M. et Mme P. Eugène Perreault (Lorette Labie), M. et Mme Marcel Perreault (Edith Therrien), ses beaux-frères et belles-sœurs M. et Mme Georges Perreault, M. Joseph Samson, M. Alyre Roberge, Mme Emile Samson, M. et Mme Alphonse Gagnon, ainsi que plusieurs petits-enfants, arrière-petits-enfants, neveux et nièces.

MAINGUY (Irène Tremblay) A l'hôpital St-Sacrement, le 18 janvier 1981, à l'âge de 62 ans et 4 mois, est décédée dame Irène Tremblay, épouse de M. Adrien Mainguy. Elle demeurait au 280 rue Principale, Grondines. Les funérailles auront lieu mercredi, le 21 janvier à 14h. Départ de la résidence funéraire.

Guy Denis Lée 455 Principale Grondines à 13h45 pour l'église de Grondines et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants, gendres et belles-filles: Micheline (Mme Michel Pageau), Ghislaine (Mme André Robitaille), Claire (Mme Donald Paradis), Françoise (Mme Laurie Armstrong), Pierre (Josée Bernatchez), Alain (Odette Dussault), Robert (Josée Thibault), Daniel (Syl-

PAQUET (Jean-Paul) A Québec, le 18 janvier 1981, à l'âge de 59 ans, est décédé M. Jean-Paul Paquet, employé du C.N.R. à

sa retraite et secrétaire de l'Assemblée Archéologique Mathieu et Chevalier de Colomb 4ème degré et ex-Grand Chevalier du Conseil de Charlesbourg, époux de dame Simone Duquet. Il demeurait au 301 rue Delage, Beauport. Les funérailles auront lieu mercredi, le 21 janvier, à 15h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Lée 6450 boul. Henri-Bourassa Charlesbourg à 14h45 pour l'église de Ste-Cécile et de là au crématorium Lépine-Cloutier Lée. Il laisse dans le deuil outre son épouse, son fils et sa fille, Michel Paquet (Michelle Demers) et Diane (Pierre Poirier); ses petits-enfants: Caroline et Dominique; ses frères et sœurs: Albert Bureau (Françoise Rancourt), Benoît (Noëlla Couture), Yolande (Floribert Michaud), Emile (Cécile Soudard), Jean-Claude Fortier (Adrienne) et sœur Françoise Paquet, s.c.s. Pour informations: 529-3371.

RHEAUME (Pauline Beaulieu) — A Québec, le 18 janvier 1981, à l'âge de 46 ans, est décédée dame Pauline Beaulieu, épouse de M. Jean-Charles Rheaume. Elle demeurait au 1470, 1ère Avenue, Lac-St-Charles. Les funérailles auront lieu mercredi, le 21 janvier 1981, à 10h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Lée 208 boul. L'Ormière Neufchâtel à 9h40 pour l'église St-François-Cabrin, Lac-St-Charles et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses parents: M. et Mme Antonio Beaulieu (Léda Rheaume); ses beaux-parents: M. et Mme Joseph Rheaume (Marie Rheaume); ses enfants et son gendre: M. et Mme Michel Bibeau (Lucie), M. Lévis Rheaume; ses petits-fils: Enrico, plusieurs frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

VEZINA (Louis-Philippe) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 77 ans, est décédé Louis-Philippe Vézina, ingénieur-forestier, époux de Lucile Laflaire, demeurant au 1173 Boularmage, dans le paroisse St-Dominique. La dépouille sera exposée à la Coopérative Funéraire du Plateau.

260 des Franciscains de 14 à 17 heures, et de 19 à 22 heures, mercredi le 21 janvier. Le matin des funérailles, le salon ouvrira à 8h30. Les funérailles auront lieu, jeudi, le 22 janvier à 10h, à l'église

de St-Dominique. Il sera inhumé dans le cimetière de Château-Richer, sur la côte de Beauport d'où il était originaire. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants et leur conjoint: Françoise, Donald Kearns, Louis, Louise Giroux, Céline, Jorg-Hein Walling, Pierre, Michel, Claudette Tardif, Paul, Huguette Bureau, Simon, Pierrette Marchand, Marie, Jean Dache, ses petits-enfants: Lucie et Philippe Kearns, Hélène, Odile, Charles et Caroline Vézina, René, Naga et Marie-Astrid Walling, Marie-Hélène et Jean-François Vézina, Catherine, Matthieu et Antoine Vézina. Il laisse aussi sa sœur Anna (sœur St-Louis de France) des religieuses Augustines Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec.

MARCOUX (Henri) A Québec, le 18 janvier 1981, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Henri Marcoux, ex-employé de Québec Autobus, époux de feu dame Ezilda Gauvin. Il demeurait au 229 rue Napoléon. Les funérailles auront lieu mercredi, le 21 janvier 1981, à 10h. Départ de la résidence funéraire de

Sylvio Marceau Inc. 224 St-Vallier ouest à 9h45 pour l'église de St-Sauveur et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Maurice Chabot (Carmen), Mme Edgar Morency (Yvette), M. et Mme Maurice Marcoux (Agathe Gagné), M. Robert Marcoux, M. et Mme Paul-Henri Marcoux (Margot Moreau), M. et Mme Jean-Claude Marcoux (Jeanne Caron), M. et Mme André Marcoux (Solange Miville-Deschênes); ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mme Yvonne Lessard, Mme Rocanna Vaillancourt, M. Charles Gauvin, Mme Georgiana Gauvin, plusieurs neveux et nièces, petits-enfants et arrière-petits-enfants. Le salon sera fermé entre 17h et 19h.

PAQUET (Jean-Paul) A Québec, le 18 janvier 1981, à l'âge de 59 ans, est décédé M. Jean-Paul Paquet, employé du C.N.R. à

sa retraite et secrétaire de l'Assemblée Archéologique Mathieu et Chevalier de Colomb 4ème degré et ex-Grand Chevalier du Conseil de Charlesbourg, époux de dame Simone Duquet. Il demeurait au 301 rue Delage, Beauport. Les funérailles auront lieu mercredi, le 21 janvier, à 15h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Lée 6450 boul. Henri-Bourassa Charlesbourg à 14h45 pour l'église de Ste-Cécile et de là au crématorium Lépine-Cloutier Lée. Il laisse dans le deuil outre son épouse, son fils et sa fille, Michel Paquet (Michelle Demers) et Diane (Pierre Poirier); ses petits-enfants: Caroline et Dominique; ses frères et sœurs: Albert Bureau (Françoise Rancourt), Benoît (Noëlla Couture), Yolande (Floribert Michaud), Emile (Cécile Soudard), Jean-Claude Fortier (Adrienne) et sœur Françoise Paquet, s.c.s. Pour informations: 529-3371.

RHEAUME (Pauline Beaulieu) — A Québec, le 18 janvier 1981, à l'âge de 46 ans, est décédée dame Pauline Beaulieu, épouse de M. Jean-Charles Rheaume. Elle demeurait au 1470, 1ère Avenue, Lac-St-Charles. Les funérailles auront lieu mercredi, le 21 janvier 1981, à 10h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Lée 208 boul. L'Ormière Neufchâtel à 9h40 pour l'église St-François-Cabrin, Lac-St-Charles et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses parents: M. et Mme Antonio Beaulieu (Léda Rheaume); ses beaux-parents: M. et Mme Joseph Rheaume (Marie Rheaume); ses enfants et son gendre: M. et Mme Michel Bibeau (Lucie), M. Lévis Rheaume; ses petits-fils: Enrico, plusieurs frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

VEZINA (Louis-Philippe) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 77 ans, est décédé Louis-Philippe Vézina, ingénieur-forestier, époux de Lucile Laflaire, demeurant au 1173 Boularmage, dans le paroisse St-Dominique. La dépouille sera exposée à la Coopérative Funéraire du Plateau.

260 des Franciscains de 14 à 17 heures, et de 19 à 22 heures, mercredi le 21 janvier. Le matin des funérailles, le salon ouvrira à 8h30. Les funérailles auront lieu, jeudi, le 22 janvier à 10h, à l'église

de St-Dominique. Il sera inhumé dans le cimetière de Château-Richer, sur la côte de Beauport d'où il était originaire. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants et leur conjoint: Françoise, Donald Kearns, Louis, Louise Giroux, Céline, Jorg-Hein Walling, Pierre, Michel, Claudette Tardif, Paul, Huguette Bureau, Simon, Pierrette Marchand, Marie, Jean Dache, ses petits-enfants: Lucie et Philippe Kearns, Hélène, Odile, Charles et Caroline Vézina, René, Naga et Marie-Astrid Walling, Marie-Hélène et Jean-François Vézina, Catherine, Matthieu et Antoine Vézina. Il laisse aussi sa sœur Anna (sœur St-Louis de France) des religieuses Augustines Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec.

MARCOUX (Henri) A Québec, le 18 janvier 1981, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Henri Marcoux, ex-employé de Québec Autobus, époux de feu dame Ezilda Gauvin. Il demeurait au 229 rue Napoléon. Les funérailles auront lieu mercredi, le 21 janvier 1981, à 10h. Départ de la résidence funéraire de

Sylvio Marceau Inc. 224 St-Vallier ouest à 9h45 pour l'église de St-Sauveur et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Maurice Chabot (Carmen), Mme Edgar Morency (Yvette), M. et Mme Maurice Marcoux (Agathe Gagné), M. Robert Marcoux, M. et Mme Paul-Henri Marcoux (Margot Moreau), M. et Mme Jean-Claude Marcoux (Jeanne Caron), M. et Mme André Marcoux (Solange Miville-Deschênes); ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mme Yvonne Lessard, Mme Rocanna Vaillancourt, M. Charles Gauvin, Mme Georgiana Gauvin, plusieurs neveux et nièces, petits-enfants et arrière-petits-enfants. Le salon sera fermé entre 17h et 19h.

PAQUET (Jean-Paul) A Québec, le 18 janvier 1981, à l'âge de 59 ans, est décédé M. Jean-Paul Paquet, employé du C.N.R. à

sa retraite et secrétaire de l'Assemblée Archéologique Mathieu et Chevalier de Colomb 4ème degré et ex-Grand Chevalier du Conseil de Charlesbourg, époux de dame Simone Duquet. Il demeurait au 301 rue Delage, Beauport. Les funérailles auront lieu mercredi, le 21 janvier, à 15h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Lée 6450 boul. Henri-Bourassa Charlesbourg à 14h45 pour l'église de Ste-Cécile et de là au crématorium Lépine-Cloutier Lée. Il laisse dans le deuil outre son épouse, son fils et sa fille, Michel Paquet (Michelle Demers) et Diane (Pierre Poirier); ses petits-enfants: Caroline et Dominique; ses frères et sœurs: Albert Bureau (Françoise Rancourt), Benoît (Noëlla Couture), Yolande (Floribert Michaud), Emile (Cécile Soudard), Jean-Claude Fortier (Adrienne) et sœur Françoise Paquet, s.c.s. Pour informations: 529-3371.

RHEAUME (Pauline Beaulieu) — A Québec, le 18 janvier 1981, à l'âge de 46 ans, est décédée dame Pauline Beaulieu, épouse de M. Jean-Charles Rheaume. Elle demeurait au 1470, 1ère Avenue, Lac-St-Charles. Les funérailles auront lieu mercredi, le 21 janvier 1981, à 10h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Lée 208 boul. L'Ormière Neufchâtel à 9h40 pour l'église St-François-Cabrin, Lac-St-Charles et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses parents: M. et Mme Antonio Beaulieu (Léda Rheaume); ses beaux-parents: M. et Mme Joseph Rheaume (Marie Rheaume); ses enfants et son gendre: M. et Mme Michel Bibeau (Lucie), M. Lévis Rheaume; ses petits-fils: Enrico, plusieurs frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

VEZINA (Louis-Philippe) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 77 ans, est décédé Louis-Philippe Vézina, ingénieur-forestier, époux de Lucile Laflaire, demeurant au 1173 Boularmage, dans le paroisse St-Dominique. La dépouille sera exposée à la Coopérative Funéraire du Plateau.

260 des Franciscains de 14 à 17 heures, et de 19 à 22 heures, mercredi le 21 janvier. Le matin des funérailles, le salon ouvrira à 8h30. Les funérailles auront lieu, jeudi, le 22 janvier à 10h, à l'église

de St-Dominique. Il sera inhumé dans le cimetière de Château-Richer, sur la côte de Beauport d'où il était originaire. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants et leur conjoint: Françoise, Donald Kearns, Louis, Louise Giroux, Céline, Jorg-Hein Walling, Pierre, Michel, Claudette Tardif, Paul, Huguette Bureau, Simon, Pierrette Marchand, Marie, Jean Dache, ses petits-enfants: Lucie et Philippe Kearns, Hélène, Odile, Charles et Caroline Vézina, René, Naga et Marie-Astrid Walling, Marie-Hélène et Jean-François Vézina, Catherine, Matthieu et Antoine Vézina. Il laisse aussi sa sœur Anna (sœur St-Louis de France) des religieuses Augustines Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec.

MARCOUX (Henri) A Québec, le 18 janvier 1981, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Henri Marcoux, ex-employé de Québec Autobus, époux de feu dame Ezilda Gauvin. Il demeurait au 229 rue Napoléon. Les funérailles auront lieu mercredi, le 21 janvier 1981, à 10h. Départ de la résidence funéraire de

Sylvio Marceau Inc. 224 St-Vallier ouest à 9h45 pour l'église de St-Sauveur et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Maurice Chabot (Carmen), Mme Edgar Morency (Yvette), M. et Mme Maurice Marcoux (Agathe Gagné), M. Robert Marcoux, M. et Mme Paul-Henri Marcoux (Margot Moreau), M. et Mme Jean-Claude Marcoux (Jeanne Caron), M. et Mme André Marcoux (Solange Miville-Deschênes); ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mme Yvonne Lessard, Mme Rocanna Vaillancourt, M. Charles Gauvin, Mme Georgiana Gauvin, plusieurs neveux et nièces, petits-enfants et arrière-petits-enfants. Le salon sera fermé entre 17h et 19h.

PAQUET (Jean-Paul) A Québec, le 18 janvier 1981, à l'âge de 59 ans, est décédé M. Jean-Paul Paquet, employé du C.N.R. à

sa retraite et secrétaire de l'Assemblée Archéologique Mathieu et Chevalier de Colomb 4ème degré et ex-Grand Chevalier du Conseil de Charlesbourg, époux de dame Simone Duquet. Il demeurait au 301 rue Delage, Beauport. Les funérailles auront lieu mercredi, le 21 janvier, à 15h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Lée 6450 boul. Henri-Bourassa Charlesbourg à 14h45 pour l'église de Ste-Cécile et de là au crématorium Lépine-Cloutier Lée. Il laisse dans le deuil outre son épouse, son fils et sa fille, Michel Paquet (Michelle Demers) et Diane (Pierre Poirier); ses petits-enfants: Caroline et Dominique; ses frères et sœurs: Albert Bureau (Françoise Rancourt), Benoît (Noëlla Couture), Yolande (Floribert Michaud), Emile (Cécile Soudard), Jean-Claude Fortier (Adrienne) et sœur Françoise Paquet, s.c.s. Pour informations: 529-3371.

RHEAUME (Pauline Beaulieu) — A Québec, le 18 janvier 1981, à l'âge de 46 ans, est décédée dame Pauline Beaulieu, épouse de M. Jean-Charles Rheaume. Elle demeurait au 1470, 1ère Avenue, Lac-St-Charles. Les funérailles auront lieu mercredi, le 21 janvier 1981, à 10h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Lée 208 boul. L'Ormière Neufchâtel à 9h40 pour l'église St-François-Cabrin, Lac-St-Charles et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses parents: M. et Mme Antonio Beaulieu (Léda Rheaume); ses beaux-parents: M. et Mme Joseph Rheaume (Marie Rheaume); ses enfants et son gendre: M. et Mme Michel Bibeau (Lucie), M. Lévis Rheaume; ses petits-fils: Enrico, plusieurs frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

VEZINA (Louis-Philippe) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 77 ans, est décédé Louis-Philippe Vézina, ingénieur-forestier, époux de Lucile Laflaire, demeurant au 1173 Boularmage, dans le paroisse St-Dominique. La dépouille sera exposée à la Coopérative Funéraire du Plateau.

260 des Franciscains de 14 à 17 heures, et de 19 à 22 heures, mercredi le 21 janvier. Le matin des funérailles, le salon ouvrira à 8h30. Les funérailles auront lieu, jeudi, le 22 janvier à 10h, à l'église

de St-Dominique. Il sera inhumé dans le cimetière de Château-Richer, sur la côte de Beauport d'où il était originaire. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants et leur conjoint: Françoise, Donald Kearns, Louis, Louise Giroux, Céline, Jorg-Hein Walling, Pierre, Michel, Claudette Tardif, Paul, Huguette Bureau, Simon, Pierrette Marchand, Marie, Jean Dache, ses petits-enfants: Lucie et Philippe Kearns, Hélène, Odile, Charles et Caroline Vézina, René, Naga et Marie-Astrid Walling, Marie-Hélène et Jean-François Vézina, Catherine, Matthieu et Antoine Vézina. Il laisse aussi sa sœur Anna (sœur St-Louis de France) des religieuses Augustines Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec.

MARCOUX (Henri) A Québec, le 18 janvier 1981, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Henri Marcoux, ex-employé de Québec Autobus, époux de feu dame Ezilda Gauvin. Il demeurait au 229 rue Napoléon. Les funérailles auront lieu mercredi, le 21 janvier 1981, à 10h. Départ de la résidence funéraire de

Sylvio Marceau Inc. 224 St-Vallier ouest à 9h45 pour l'église de St-Sauveur et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Maurice Chabot (Carmen), Mme Edgar Morency (Yvette), M. et Mme Maurice Marcoux (Agathe Gagné), M. Robert Marcoux, M. et Mme Paul-Henri Marcoux (Margot Moreau), M. et Mme Jean-Claude Marcoux (Jeanne Caron), M. et Mme André Marcoux (Solange Miville-Deschênes); ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mme Yvonne Lessard, Mme Rocanna Vaillancourt, M. Charles Gauvin, Mme Georgiana Gauvin, plusieurs neveux et nièces, petits-enfants et arrière-petits-enfants. Le salon sera fermé entre 17h et 19h.

PAQUET (Jean-Paul) A Québec, le 18 janvier 1981, à l'âge de 59 ans, est décédé M. Jean-Paul Paquet, employé du C.N.R. à

sa retraite et secrétaire de l'Assemblée Archéologique Mathieu et Chevalier de Colomb 4ème degré et ex-Grand Chevalier du Conseil de Charlesbourg, époux de dame Simone Duquet. Il demeurait au 301 rue Delage, Beauport. Les funérailles auront lieu mercredi, le 21 janvier, à 15h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Lée 6450 boul. Henri-Bourassa Charlesbourg à 14h45 pour l'église de Ste-Cécile et de là au crématorium Lépine-Cloutier Lée. Il laisse dans le deuil outre son épouse, son fils et sa fille, Michel Paquet (Michelle Demers) et Diane (Pierre Poirier); ses petits-enfants: Caroline et Dominique; ses frères et sœurs: Albert Bureau (Françoise Rancourt), Benoît (Noëlla Couture), Yolande (Floribert Michaud), Emile (Cécile Soudard), Jean-Claude Fortier (Adrienne) et sœur Françoise Paquet, s.c.s. Pour informations: 529-3371.

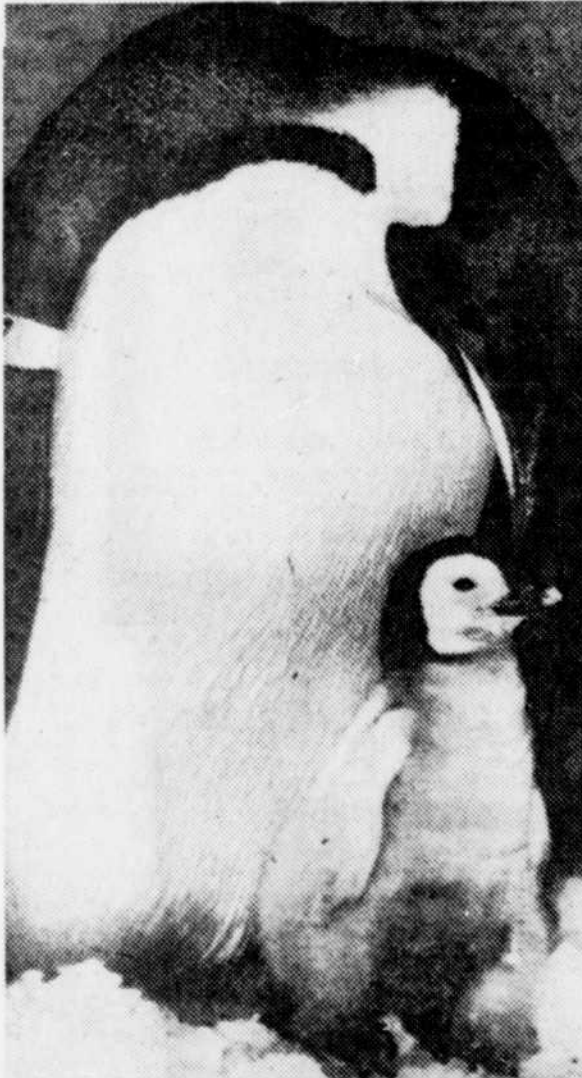
RHEAUME (Pauline Beaulieu) — A Québec, le 18 janvier 1981, à l'âge de 46 ans, est décédée dame Pauline Beaulieu, épouse de M. Jean-Charles Rheaume. Elle demeurait au 1470, 1ère Avenue, Lac-St-Charles. Les funérailles auront lieu mercredi, le 21 janvier 1981, à 10h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Lée 208 boul. L'Ormière Neufchâtel à 9h40 pour l'église St-François-Cabrin, Lac-St-Charles et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses parents: M. et Mme Antonio Beaulieu (Léda Rheaume); ses beaux-parents: M. et Mme Joseph Rheaume (Marie Rheaume); ses enfants et son gendre: M. et Mme Michel Bibeau (Lucie), M. Lévis Rheaume; ses petits-fils: Enrico, plusieurs frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

VEZINA (Louis-Philippe) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 77 ans, est décédé Louis-Philippe Vézina, ingénieur-forestier, époux de Lucile Laflaire, demeurant au 1173 Boularmage, dans le paroisse St-Dominique. La dépouille sera exposée à la Coopérative Funéraire du Plateau.

260 des Franciscains de 14 à 17 heures, et de 19 à 22 heures, mercredi le 21 janvier. Le matin des funérailles, le salon ouvrira à 8h30. Les funérailles auront lieu, jeudi, le 22 janvier à 10h, à l'église

nous sympathisons à votre deuil. LE SOLEIL



Examen maternel
Bébé pingouin est soumis à un examen méticuleux par sa mère, au Centre de recherche sur les pingouins de San Diego, aux Etats-Unis. Le bébé âgé d'un mois lorsque laphoto a été prise, est né en même temps que deux autres et il s'agissait de la première couvée de pingouins à naître en captivité.

Marcos demeure le maître absolu

MANILLE (d'après NYNYS) — A la suite de la levée de la loi martiale samedi dernier, le président Ferdinand Marcos a ouvert hier la session de l'As-

semblée nationale des Philippines en lui permettant formellement le pouvoir législatif qu'il avait exercé pendant les huit ans et quatre mois qu'a

duré le régime de la loi martiale. Le président philippin a toutefois réaffirmé devant les représentants qu'il se réservait le droit de gouverner par décret cha-

que fois qu'à son avis le pays doit faire face à une situation d'urgence ou à une menace de crise imminente ou que l'Assemblée nationale

"se montrera incapable d'agir adéquatement sur un sujet donné qui pourtant, à ses yeux, requiert une action immédiate".

13ème meurtre

ATLANTA, Georgie (AFP) — Le nombre des enfants de race noire assassinés à Atlanta (Georgie) depuis ces 18 derniers mois s'élève désormais à 13, tandis que trois autres demeurent portés disparus.

Un des deux petits squelettes qui avaient été découverts il y a dix jours dans une zone boisée a été en effet identifié hier comme étant celui d'un garçon de 11 ans porté disparu de

puis la fin juin, Earl Terrell. La semaine dernière, un autre corps avait été identifié comme étant celui d'un enfant de 11 ans également, disparu depuis le début juin.

Vendredi, un suspect dans cette affaire avait été arrêté

DÉCÈS ET AVIS DIVERS

• rhétoriciens et amicales • funéraires • remerciements • mémoriam • services anniversaires • faveurs

705 AVIS DE DÉCÈS

BELISLE, Léon (Georges-Emile) — A St-Anselme, le 18 janvier 1981, à l'âge de 74 ans et 2 mois, est décédé M. Georges-Emile Belisle, époux de Mme Anaïs Gosselin. Il demeurait à St-Anselme, comté de Dorchester. Les funérailles auront lieu mercredi, le 21 janvier, à 15h. Départ de salon funéraire Yvon Breton, 63 rue St-Anne.

BELISLE (Léon) — Au Foyer Bonne-Entente, de St-Apollinaire, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé subitement M. Léon Belisle, époux de Mme Valérie Laliberté. Il demeurait au Foyer Bonne-Entente, et autrefois de St-Lambert de Lévis. Les funérailles auront lieu jeudi, 22 janvier, à 11h. Départ du salon funéraire de la salle municipale de St-Lambert, à 10h45, sous la direction de Gonzague Valois et Fils.

CAMERON (Georges-Emile) — A St-Anselme, le 18 janvier 1981, à l'âge de 74 ans et 2 mois, est décédé M. Georges-Emile Cameron, époux de Mme Anaïs Gosselin. Il demeurait à St-Anselme, comté de Dorchester. Les funérailles auront lieu mercredi, le 21 janvier, à 15h. Départ de salon funéraire Yvon Breton, 63 rue St-Anne.

CAMERON (Georges-Emile) — A St-Anselme, le 18 janvier 1981, à l'âge de 74 ans et 2 mois, est décédé M. Georges-Emile Cameron, époux de Mme Anaïs Gosselin. Il demeurait à St-Anselme, comté de Dorchester. Les funérailles auront lieu mercredi, le 21 janvier, à 15h. Départ de salon funéraire Yvon Breton, 63 rue St-Anne.

CARON (Pauline) — A Québec, le 17 janvier 1981, à l'âge de 64 ans, est décédée Mlle Pauline Caron, fille de feu Joseph Eugène Caron et de feu Anita Dion. Elle demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

705 AVIS DE DÉCÈS

BELISLE, Léon (Georges-Emile) — A St-Anselme, le 18 janvier 1981, à l'âge de 74 ans et 2 mois, est décédé M. Georges-Emile Belisle, époux de Mme Anaïs Gosselin. Il demeurait à St-Anselme, comté de Dorchester. Les funérailles auront lieu mercredi, le 21 janvier, à 15h. Départ de salon funéraire Yvon Breton, 63 rue St-Anne.

BELISLE (Léon) — Au Foyer Bonne-Entente, de St-Apollinaire, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé subitement M. Léon Belisle, époux de Mme Valérie Laliberté. Il demeurait au Foyer Bonne-Entente, et autrefois de St-Lambert de Lévis. Les funérailles auront lieu jeudi, 22 janvier, à 11h. Départ du salon funéraire de la salle municipale de St-Lambert, à 10h45, sous la direction de Gonzague Valois et Fils.

CAMERON (Georges-Emile) — A St-Anselme, le 18 janvier 1981, à l'âge de 74 ans et 2 mois, est décédé M. Georges-Emile Cameron, époux de Mme Anaïs Gosselin. Il demeurait à St-Anselme, comté de Dorchester. Les funérailles auront lieu mercredi, le 21 janvier, à 15h. Départ de salon funéraire Yvon Breton, 63 rue St-Anne.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

CLOUTIER (Léon) — A Québec, le 19 janvier 1981, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léon Cloutier, époux de Mme Marie-Louise Cloutier. Il demeurait à Québec.

Marcos demeure le maître absolu

MANILLE (d'après NYNBS) — A la suite de la levée de la loi martiale samedi dernier, le président Ferdinand Marcos a ouvert hier la session de l'Assemblée nationale des Philippines en lui transmettant formellement le pouvoir législatif qu'il avait exercé pendant les huit ans et quatre mois qu'a

duré le régime de la loi martiale. Le président philippin a toutefois réaffirmé devant les parlementaires qu'il se réservait le droit de gouverner par décret chaque fois qu'un avis le pousse à faire face à une situation d'urgence ou à une menace de crise imminente ou que l'Assemblée nationale

serait incapable d'agir adéquatement sur un sujet donné, à ses yeux, requiert une action immédiate.

«se montrera incapable d'agir adéquatement sur un sujet donné, à ses yeux, requiert une action immédiate.»

«se montrera incapable d'agir adéquatement sur un sujet donné, à ses yeux, requiert une action immédiate.»

Walesa reprend les discussions

VARSOVIE (d'après AFP, AP et UPI) — Le premier ministre polonais, M. Jozef Piskorski, et le président du syndicat "Solidarité", M. Lech Walesa, qui se sont rencontrés hier soir à Varsovie, se sont séparés après quatre heures d'entretiens. Rien ou presque n'a filtré de ces conversations qui se sont déroulées au palais du Conseil des ministres si ce n'est qu'elles ont été "difficiles" et ont porté sur de "nombreux sujets" qui font l'objet de litiges entre le gouvernement et la nouvelle organisation ouvrière, a-t-on appris dans l'entourage de la délégation syndicale.

Au cours de cette ren-

contre inopinée, M. Walesa était entouré de trois de ses plus proches collaborateurs dont M. Bogdan Lis, vice-président du MKZ (syndicat local) de Gdansk et de plusieurs "experts" du syndicat parmi lesquels M. Tadeusz Mazowiecki qui l'avait accompagné dans son récent voyage en Italie.

Aucune date n'a été fixée pour un prochain rendez-vous avec le président du conseil, a déclaré un membre de la délégation, en faisant remarquer que "tout dépendra" de la position qu'adoptera la "Commission nationale de coordination" (organe suprême de "Solidarité") qui doit se

réunir aujourd'hui à Gdansk.

Hier, peu avant la rencontre avec le premier ministre, le chef de "Solidarité" s'était déclaré confiant d'en venir à une entente avec les autorités sur la question cruciale de la semaine de cinq jours, tout en réitérant cependant son appui aux revendications de "Solidarité" qui tendent par tous les moyens depuis quelques semaines de se faire enregistrer.

M. Walesa a estimé au cours d'une conférence de presse que la situation sociale actuelle était beaucoup moins difficile que celle qui prévalait en août dernier, au moment de

la signature des fameux accords de Gdansk avec le gouvernement.

Renégociation

Entre-temps, un groupe de députés polonais a demandé au gouvernement de renégocier avec le mouvement syndical indépendant les accords qui ont mis fin aux grèves de l'été, a annoncé l'agence PAP.

Selon l'agence, plusieurs députés du Parlement ont présenté une motion demandant au gouvernement de renégocier les accords de Gdansk et de Jastrzebie. Seul l'accord conclu à Szczecin n'est pas mentionné dans la motion des parlementaires.

Les députés auraient demandé que les accords soient renégociés après avoir pris connaissance vendredi dernier d'une partie du programme "concernant les affaires de politique sociale".

Selon eux, le gouvernement n'a pas les moyens financiers lui permettant d'honorer

les accords sur des questions comme la semaine de cinq jours, le rationnement de la viande et l'accélération du programme de construction.

On pense en général que si les accords devaient être renégociés, le processus pourrait s'avérer long et difficile.

Des amis abandonnés

WASHINGTON (AFP) — L'abandon de chats et de chiens par leurs propriétaires a pris aux Etats-Unis les dimensions d'un véritable fléau, signale lundi le département de l'Agriculture qui lance un appel aux Américains en faveur de ces amis de l'homme.

Selon le département, chaque année quelque 20 millions de chats et de chiens sont abandonnés aux Etats-Unis et les services vétérinaires sont obligés d'en tuer plus de 13 millions.

Sur ces 20 millions, précise-t-il, 5 millions meurent de faim ou sont écrasés sur les routes, 2 millions sont repris par leurs propriétaires ou dans des familles adoptives et 13 millions sont accueillis dans des centres de l'Etat "jusqu'à ce qu'ils soient tués".

Pour faire paraître un avis ou une annonce, s'il vous plaît communiquer avec le Service des Annonces Classées. Les avis de décès sont reçus jusqu'à 10h45 pour publication le même jour.

647-3311

ST-ESPÉRIT qui m'éclaircisse tout, qui illumine tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal. Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait et qui, dans tous les instants de ma vie, es avec moi, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les trois jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pouvait paraître difficile. Faire publier aussitôt la grâce obtenue sans dire la demande; au bas mettre les initiales de la personne exaucée. S.D. 703326

ST-ESPÉRIT qui m'éclaircisse tout, qui illumine tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal. Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait et qui, dans tous les instants de ma vie, es avec moi, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les trois jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pouvait paraître difficile. Faire publier aussitôt la grâce obtenue sans dire la demande; au bas mettre les initiales de la personne exaucée. S.D. 703326

ST-ESPÉRIT qui m'éclaircisse tout, qui illumine tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal. Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait et qui, dans tous les instants de ma vie, es avec moi, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les trois jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pouvait paraître difficile. Faire publier aussitôt la grâce obtenue sans dire la demande; au bas mettre les initiales de la personne exaucée. S.D. 703326

ST-ESPÉRIT qui m'éclaircisse tout, qui illumine tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal. Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait et qui, dans tous les instants de ma vie, es avec moi, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les trois jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pouvait paraître difficile. Faire publier aussitôt la grâce obtenue sans dire la demande; au bas mettre les initiales de la personne exaucée. S.D. 703326

ST-ESPÉRIT qui m'éclaircisse tout, qui illumine tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal. Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait et qui, dans tous les instants de ma vie, es avec moi, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les trois jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pouvait paraître difficile. Faire publier aussitôt la grâce obtenue sans dire la demande; au bas mettre les initiales de la personne exaucée. S.D. 703326

ST-ESPÉRIT qui m'éclaircisse tout, qui illumine tous les chem



Examen médical d'un otage

Cette photo de l'agence de nouvelles iranienne Pars fait voir un médecin algérien procédant à l'examen d'un otage qui, subsequmment, a été identifié comme Steven Kirtley, 22 ans, un fusilier marin qui était garde à l'ambassade de Téhéran.

Députés "enlevés" Grand-messe pour la papeterie, à Amqui

par Michel CORBEIL

AMQUI — Les représentants des paliers de gouvernement provincial et fédéral se sont fait chanter la grand-messe de la papeterie, hier soir, à l'église de Amqui, par plus de 1,000 citoyens de la vallée de la Matapédia.

Hier après-midi, le député provincial de Matapédia, M. Léopold Marquis, son collègue du comté fédéral de Bonaventure, M. Rémi Bujold, de même que des fonctionnaires des deux gouvernements, assignés au dossier de l'implantation d'une papeterie dans l'Est du Québec, ont été "soustraits à leurs activités régulières" par le Ralliement populaire pour la papeterie de la vallée de la Matapédia, les grands-prêtres des manifestations d'hier.

En soirée, les "otages" de quelques heures ont assisté, bien malgré eux, à un impressionnant rassemblement de gens qui ont redit bruyamment, mais poliment, leur détermination pour obtenir l'implantation de l'usine de papier journal chez eux.

La foule était composée de citoyens de tous les âges et de presque toutes les paroisses de la vallée, même si Causapsal et Amqui étaient

majoritairement représentés. Certains estiment que 1,500 personnes étaient présentes, d'autres affirment qu'ils étaient 2,000, mais une chose demeure certaine, l'église de Amqui

ne comptait pas une seule place assise inoccupée.

Ce rassemblement terminait le programme de la journée orchestrée (Suite à la page A2, 1re col.)

Place aux femmes au Club de la Garnison

par François ROY

Les femmes ont maintenant droit de cité dans le très sélect Club de la Garnison, au 97 de la rue Saint-Louis.

Parmi les résolutions proposées et adoptées lors de la réunion du comité de direction tenue le 13 décembre dernier, il en est quatre qui concernaient l'admission des femmes et dont LE SOLEIL a pu obtenir copie. La première dit notamment "que, prenant effet le premier lundi du mois de janvier 1981, l'accès au club aux dames sera accru pour inclure tous les secteurs du club".

La seconde résolution précise "que le comité de régie interne

soit et est nanti de l'autorité de désigner comme réservées certaines pièces du club à l'occasion". La troisième mentionne "que, le comité étant d'accord que les femmes peuvent devenir membres du club, un comité spécial soit formé pour étudier les modifications requises aux règlements, afin de permettre au club d'accepter des femmes comme membres à plein droit (avec tous les privilèges)". Ce comité spécial soumettra ses recommandations au comité de régie interne pour la réunion du mois de mars (après quoi, les modifications aux règlements seront soumises aux membres, pour ra-

(Suite à la page A2, 1re col.)

Washington et Téhéran sont enfin d'accord

mardi

Autre affaire Tardif



Le Soleil, Jean Vallières

Marc Tardif (à droite), des Nordiques de Québec, était tout souriant au retour de l'équipe à Québec, hier après-midi, en compagnie de son coéquipier André Dupont. Toutefois, la sauce s'est gâtée en soirée quand la direction de l'équipe a annoncé que le vétéran, qui n'en est pas à sa première controverse, serait en "période de réflexion" pour deux jours.

détails, page C-1

(D'après UPI, AFP et AP) — Le président Carter a donné l'ordre à 3h15, ce matin, de commencer le transfert des avoirs iraniens dans la Federal Reserve Bank.

Ce transfert constitue l'une des dernières étapes du processus qui doit conduire à la libération des 52 ressortissants américains détenus en Iran depuis 444 jours aujourd'hui.

La libération des otages était attendue hier, au terme de la signature d'un accord à Alger, mais des problèmes d'ordre financier ont surgi à la toute dernière minute.

Selon le porte-parole du président Carter, M. Jody Powell, les Etats-Unis et l'Iran sont maintenant parvenus à s'entendre sur tous les aspects concernant la libération des otages. Le litige, a-t-on appris de M. Powell, portait sur la façon dont étaient calculés les intérêts de certaines dettes iraniennes aux Etats-Unis.

Ultimatum iranien

Quelques heures plus tôt, le principal négociateur iranien dans l'affaire des otages, M. Behzad Nabavi, avait lancé un ultimatum aux Etats-Unis, affirmant au micro de Radio-Téhéran que l'Iran s'appropriait à fixer un délai limite "aux banques américaines pour transférer les avoirs iraniens à la Banque d'Angleterre, délai au-delà duquel les réactions iraniennes seraient plus violentes".

A cela, le département d'Etat a rétorqué que le seul délai envisageable était le délai fixé par la Constitution américaine, soit midi aujourd'hui, heure à laquelle M. Carter remettra officiellement le pouvoir à M. Ronald Reagan.

Selon le processus conclu entre les parties, une fois que les avoirs iraniens gelés aux Etats-Unis auront été transférés à la Federal Reserve Bank, l'accord sur le compte bloqué devra être signé à Alger par les représentants de la Banque de réserve américaine, de la Banque centrale d'Algérie et de la Banque centrale d'Angleterre.

Le président Carter s'est entretenu par téléphone avec le secrétaire d'Etat adjoint, M. Warren Christopher, chef de l'équipe des négociateurs à Alger, pour lui demander d'organiser cette cérémonie de signature.

Le secrétaire de presse du président a précisé que toutes les personnes requises étaient sur place.

Processus

Aussitôt que l'accord sur le (Suite à la page A2, 1re col.)

autres détails, pages D-1 et D-2

Sept-Iles et Port-Cartier sont candidates

Ottawa aidera les municipalités touchées par un chômage élevé

OTTAWA (d'après PC et UPC) — Le programme fédéral triennal de \$350 millions pour venir en aide aux municipalités frappées par une aug-

mentation brusque du chômage a été qualifié de "trop peu trop tard" par l'opposition aussitôt après avoir été annoncé hier.

Les ministres de l'Emploi et de l'Immigration, de l'Industrie et du Commerce et du Travail, MM. Lloyd Axworthy, Herb Gray et Gerald Re-

gan, en lançant le programme hier, ont précisé que le cabinet fédéral désignera d'ici quelques semaines les premières localités qui en profiteront.

Les villes de l'automobile du sud de l'Ontario, Windsor, Oakville et Oshawa devraient être parmi les premières à recevoir l'aide fédérale. Au Québec, Sept-Iles, qui vient d'être durement affectée par des mises à pied massives, et Port-Cartier viennent en tête de liste.

Le ministre Axworthy a pour sa part précisé que la situation de la Gaspésie et de l'île du Cap-Breton sera considérée.

Cependant, la critique du Nouveau Parti démocratique pour le dossier de l'emploi, M. David Orlikow, en dénonçant le programme, a souligné que la majorité des travailleurs en chômage ne pourraient profiter des mesures d'assistance annoncées parce qu'ils vivaient dans des villes trop prospères pour rencontrer les normes imposées.

L'assistance à la main-d'oeuvre comprend notamment des subventions accrues pour le recyclage des travailleurs oeuvrant dans des secteurs caractérisés par un haut taux de chômage et un programme d'emplois "productifs" temporaires "conçu pour aider les travailleurs à franchir l'étape de l'adaptation".

On y retrouve également un programme de retraite anticipée pour les travailleurs de 54 ans et plus et des subsides à la mobilité.



Les ministres Axworthy, Gray et Regan annonçant les détails du nouveau programme triennal d'aide fédérale aux municipalités où le chômage est à un haut niveau.

L'EST DU QUÉBEC

Port-Daniel-Ouest rejette la fusion

page A-4



marcel
 boutin (2)

épargne-retraite

Les REER représentent avant tout un investissement à long terme.

page C-6

Reposez-vous

Il y a 22 millions de Canadiens. Mais 7 millions ont plus de 66 ans. Ceci en laisse 15 millions pour faire le travail. Il y a 10 millions de moins de 21 ans. Ceci laisse 5 millions de travailleurs. Si l'on soustrait les 2 millions qui sont employés au gouvernement fédéral, il en reste 3 millions qui TRAVAILLENT. 500,000 sont dans les Forces armées. Ce qui laisse 2,500,000 travailleurs. Déduisez 1,250,000 employés provinciaux et municipaux. Et 250,000 travailleurs dans les hôpitaux, institutions, etc. Ceci laisse 1 million pour faire le travail.

Cependant 700,000 sont en chômage et 200,000 sous l'aide sociale ou ne veulent pas d'emploi. Ceci laisse 100,000 personnes à travailler. Mais, en tout temps, il y a 80,000 personnes qui voyagent en dehors du pays. Et 19,998 autres en prison. Alors, il ne reste que 2 personnes pour faire tout le travail, vous et moi. Et je dois avouer que je suis fatiguée de vous voir toujours travailler.

Pelletier devra trouver ses \$4.8 millions

page A-3

Travaux de \$100 millions

page C-8

sommaire

Annonces classées	D-4 à D-13
Arts et lettres	B-4 à B-7
Bandes dessinées	B-4
Bridge	D-12
Carrières et professions	D-2
Décès	D-15
Economie-finance	C-6 à C-8
Feuilleton	B-6
Horoscope	D-12
Information régionale	A-4 et A-5
Mode	B-3
Monde	D-1 à D-15
Mot mystère	D-6
Mots croisés	D-7
Où aller à Québec	B-6
Page éditoriale	A-6
Page des lecteurs	A-8
Page documentaire	A-7
Patron	D-10
Sport	C-1 à C-5
Télévision	D-15 et B-7

météo

Dégagement progressif. Vents modérés. Demain: ensoleillé et passages nuageux.

détails, page D-5

Au CHUL et au centre hospitalier Chauveau

Le SPIIQ boycotte le minutage des soins

par Pierre PELCHAT

Les activités du CHUL à Sainte-Foy et du centre hospitalier Chauveau à Loretteville risquent d'être perturbées au cours des prochains jours.

En effet, depuis minuit hier soir, les infirmières et infirmiers de la région de Québec ont entrepris une campagne de boycottage contre le minutage des soins aux patients qui est à la base même d'un système de gestion qui permet de quantifier au jour le jour les besoins en personnel infirmier dans un service donné.

Au cours d'une conférence de presse, la présidente du Syndicat professionnel des infirmières et infirmiers de Québec (SPIIQ), Mme Danyelle Bourgault, a fait savoir hier que ce mouvement de boycottage et de sensibilisation s'é-

tendra à tous les établissements hospitaliers de la province.

Présentement, ce système de gestion appelé système PRN (projet de recherches en nursing) n'est appliqué que dans quelques hôpitaux de la région de Montréal, de Québec et de Sherbrooke. On compte étendre son application à l'ensemble des hôpitaux du Québec au cours des prochains mois.

Dans la région de Québec, le CHUL et le centre hospitalier Chauveau seront les deux principales cibles du SPIIQ puisqu'on y utilise déjà le système PRN pour déterminer à l'avance le nombre d'infirmières nécessaires pour répondre aux besoins des malades.

Qualité des soins

Selon Mme Bourgault, le sys-

tème PRN amènera inévitablement une diminution de la qualité des soins aux patients. "Partout, a-t-elle dit, où le PRN est totalement ou partiellement implanté, on constate une dépersonnalisation des soins, des fardeaux de tâches accrues, le non-remplacement du personnel, une insuffisance de postes".

A son avis, ce nouveau système de gestion sert avant tout aux dirigeants d'hôpitaux à sabrer dans les dépenses de ces institutions en réduisant le personnel infirmier en poste au détriment de la qualité des soins. "Le moins de temps qu'on passe auprès d'un malade, plus c'est rentable pour l'hôpital", a déclaré Mme Bourgault.

On détermine le nombre d'infirmières qui travailleront dans un service donné à partir d'un système de pointage où sont quantifiées en temps 154 actes administrés par des infirmières. Ainsi, le système PRN indique que trois prélèvements sanguins ou moins équivalent à un total de deux points. Chaque point représente cinq minutes de travail. Autre exemple, le rasage de 25 à 65 pour 100 du corps d'un patient doit prendre 30 minutes selon la grille de pointage.

La présidente du SPIIQ affirme que le système PRN est profondément déshumanisant et nie la spécificité des individus en prétendant que les soins peuvent être donnés de la même façon à tous les malades, quel que soit leur âge, leur maladie ou leur état émotif. "On a même plus le temps de donner des informations aux patients sur leurs soins", a-t-elle précisé.

Boycottage

Dès aujourd'hui, le mouvement d'opposition au système PRN se met en branle dans les hôpitaux de la région de Québec. Au CHUL et au centre hospitalier Chauveau, les in-

firmières et infirmiers refuseront de remplir les cartes de pointage des malades qui sont à la base même de ce mode de gestion.

En plus, on distribuera des feuil-

lards d'information aux malades et aux visiteurs qui se présenteront pour dénoncer la baisse de la qualité des soins avec le système PRN. "S'il y a trop de résistance, on devra utiliser des moyens de pressions plus draconiens", a ajouté Mme Bourgault.

Au Nouveau-Brunswick, entente de principe avec les infirmières

(D'après CP) — Les 2.700 infirmières des hôpitaux du Nouveau-Brunswick sont parvenues hier à une entente de principe avec le Conseil du trésor de la province, au sujet d'un nouveau contrat de travail qui leur procure une hausse salariale de 41 pour 100 sur une période de 27 mois.

L'entente prévoit également la création d'un comité dans chaque hôpital où les infirmières pourront exprimer leurs frustrations professionnelles et leurs griefs contre la direction.

Le comité de négociation du syndicat a indiqué qu'il recommandait à l'assemblée des membres l'acceptation de la convention proposée. Le personnel infirmier doit commencer à se prononcer sur l'offre à compter d'aujourd'hui et le résultat du vote devrait être connu en fin de semaine.

Les infirmières avaient rejeté la semaine dernière, par une forte majorité, un rapport de conciliation qui

proposait un contrat de deux ans offrant une augmentation de salaire de 38 pour 100.

Faute d'entente, les infirmières auraient pu débrayer au début de février.

Médiation en cours à Radio-Canada

MONTREAL (d'après PC) — La Société Radio-Canada et ses journalistes en grève ont recours depuis hier à la médiation en vue de résoudre le conflit qui les oppose depuis le 30 octobre.

Aucune date n'a été fixée pour la prochaine rencontre.

Rodrigue

Le président de la Confédération des syndicats nationaux M. Norbert Rodrigue, a reproché de son côté à la Société Radio-Canada de se servir d'injonctions "plutôt que de négocier sérieusement avec le syndicat des journalistes".

Selon M. Rodrigue, "la direction de la Société Radio-Canada devrait savoir que les injonctions et l'intervention des tribunaux dans les conflits de travail n'ont jamais rien réglé mais qu'au contraire, ces interventions ont pour effet d'envenimer les situations".

Washington et... (Suite de la première page)

compte bloqué sera signé, l'argent en dépôt à la Banque de réserve américaine pourra commencer à être transféré dans le compte bloqué ouvert à la Banque centrale d'Angleterre au nom de la Banque centrale d'Algérie.

Quand l'Algérie aura certifié que ces diverses conditions ont été remplies, l'Iran doit, en principe, procéder à la libération des otages.

Le porte-parole du président s'est montré très confiant en annonçant cette nouvelle mesure et a estimé que désormais rien ne devrait s'opposer à une libération des otages.

M. Powell ne peut cependant dire combien de temps devra s'écouler entre l'ordre de transfert et la libération.

Par ailleurs, le secrétaire gé-

néral de la Maison-Blanche, M. Jack Watson, a déclaré que le président Carter se préparait à signer les autres documents complémentaires permettant de mettre en application les accords intervenus à Alger lorsque les problèmes financiers ont surgi.

A plusieurs reprises, hier, après l'annonce officielle de l'accord, le chef négociateur iranien avait insisté sur le fait que la libération des 52 otages ne surviendrait qu'après le dépôt à Londres de la totalité des avoirs iraniens gelés aux États-Unis.

En tout état de cause, les deux Boeing algériens chargés d'amener hors d'Iran les 52 otages se trouvaient toujours ce matin à l'aéroport de Téhéran.

Grand-messe... (Suite de la première page)

par le Ralliement populaire: plus tôt, en début d'après-midi, une dizaine de camions pour le transport du bois avaient bloqué jusqu'à 18h la route 132 à la hauteur de Causapsal, geste appuyé par quelque 200 personnes. "A l'origine, insiste le Ralliement populaire, nous devions ralentir la circulation. Ce sont les camionneurs qui ont spontanément bloqué les routes."

D'autres actions prochainement

Pour le Ralliement populaire, il s'agissait d'engager la lutte à finir pour obtenir la décision politique d'implanter la papeterie. "C'est la première d'une série de manifestations populaires", promet le ralliement.

Hier, les responsables ne cachaient pas leur satisfaction d'avoir obtenu la participation des citoyens. "Dire que les gens habitant les rangs n'ont pu se déplacer jusqu'ici à cause du mauvais temps de ce soir!", notait l'un d'eux.

La foule était d'une humeur joyeuse et curieusement peu agressive à l'endroit des otages et a manifesté à pleins poumons à chaque occasion. Les organisateurs n'ont pas manqué de soutenir leur intérêt, invitant les représentants d'une vingtaine d'organismes (tel l'Union des producteurs agricoles) à clamer leur appui à la vallée. Entre chaque intervention des invités, c'était la lecture des télégrammes d'appui.

Un des appuis les plus applaudis a été celui de l'archevêque de Rimouski, Mgr Gilles Ouellet: appuyant la cause des Matapédiens, Mgr Ouellet "considère qu'il y a des questions d'environnement humain et de justice sociale dont il faut se préoccuper".

Car s'il est une question qui chatouille la vallée, c'est bien celle de l'environnement. Plusieurs pancartes demandaient d'ailleurs de se "préoccuper plus des gens que des saumons".

Quant aux otages, remis des émotions de leur "enlèvement", ils ont écouté sagement interventions et lectures des télégrammes. Les députés Marquis et Bujold ont félicité l'enthousiasme de la foule et promis de continuer à s'occuper du dossier et à

trouver les solutions pour l'implantation de la papeterie.

Pour les fonctionnaires, ce fut "une expérience intéressante". "Tout s'est déroulé de façon cordiale, explique le sous-ministre de l'Énergie et des Ressources du Québec, M. Jean-Noël Poulin. J'ai un message clair pour le ministre Yves Bérubé, en tout cas."

Quelles sont les retombées "positives" que peut générer une telle manifestation de force? Prudemment, un fonctionnaire du ministère fédéral de l'Expansion économique régionale répond: "Il y a des facteurs dont tiennent compte les politiciens." La solidarité des gens en serait un. "Les gens de la vallée ont un bon compte en banque de ce côté. En rajouter, ce n'est pas mauvais."

Epouse d'un divorcé, son congédiement est maintenu

KITCHENER, Ont. (PC) — Le comité des griefs de la Commission des écoles séparées de Waterloo a rejeté l'appel d'une institutrice catholique congédiée pour avoir épousé un divorcé.

Mme Anne Sutton a déclaré que la lettre enregistrée qu'elle a reçue vendredi du comité ne mentionnait aucune raison.

Mme Sutton, âgée de 30 ans, professeuse en 9e année à l'école secondaire St. Mary's de Kitchener, était congédiée le 11 novembre après avoir épousé l'avocat James Sutton, âgé de 33 ans, à l'United Church.

Elle a déclaré qu'elle continuerait à lutter pour l'annulation de son congédiement.

A la lotto 6/36

Une erreur involontaire s'est produite dans la reproduction des chiffres de la lotto 6/36 publiée dans notre édition de samedi dernier. Les bons chiffres sont les suivants: 5-12-18-20-23-34. Nos excuses.

le mot du jour

Drôle de bétail

Un arbre, ça vit, mais pas assez pour se déplacer seul comme un animal. Il est donc impensable de faire de l'élevage des arbres. On fait la culture des arbres, et les personnes qui pratiquent ce métier sont des pépiniéristes.

Pierre BELLEAU

La Quotidienne 9-6-5

(Tirage de lundi)
Informations: 643-8990

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi 9h30 à 19h30
Samedi: 9h00 à 13h00

RENSEIGNEMENTS REDACTION
647-3233 647-3394

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

la plus GROSSE vente de jeans en ville

les 22, 23 et 24 janvier seulement



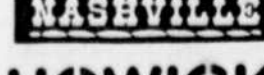
LES VELOURS COTELES	
LOIS 4 couleurs	\$21 ⁸⁸
LOVE JEANS 6 couleurs	\$21 ⁸⁸
ANDRE MICHEL (HOWICK) 5 couleurs	\$18 ⁸⁸
D.C. ONE 4 couleurs	\$21 ⁸⁸
LEE (de peintures) 4 couleurs	\$14 ⁸⁸
LEVIS 4 couleurs	\$12 ⁸⁸

NASHVILLE (bas élastique) 3 couleurs	\$24 ⁸⁸
RAINBOW 6 couleurs	\$18 ⁸⁸
AUSSI PLUSIEURS AUTRES MARQUES GRANDEURS DESASSORTIES \$12 ⁸⁸	
et plusieurs autres spéciaux non énumérés.	

LES DENIMS	
LOIS (Mistral)	\$19 ⁸⁸
LE POINT	\$13 ⁸⁸
LOVE Pli français	\$10 ⁸⁸
WRANGLER Lot de jeans désassortis	\$5 ⁸⁸

LOT DE CHANDAILS ET CHEMISES A PRIX COUPES JUSQU'A 50%	
Marchandise de qualité.	

rainbow



• Complexe Centre-Ville
2600, boul. Laurier,
Ste-Foy - 659-3616
(entre Place Laurier et Place Ste-Foy)

• Place des
Quatre-Bourgeois,
Ste-Foy - 659-1559

• Place Lebourneuf,
Québec - 626-9731

Boutiques
Le Point